



Rapport Annuel 2020

La solidarité crée la sécurité



Association des établissements cantonaux d'assurance AECA
Union intercantonale de réassurance UIR
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques PSDS
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP



Avant-propos

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) apporte son soutien aux établissements cantonaux d'assurance dans leurs principales missions de « prévention, intervention et assurance ». Ces domaines forment à eux trois un système de protection fort et unique pour les propriétaires de bâtiment, d'une importance économique considérable. C'est en ce sens que l'AECA représente ses membres à l'échelle nationale et internationale. Elle coordonne également la collaboration entre les organisations communes pour les questions centrales. L'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), l'UIR (Union intercantonale de réassurance), le PSDS (Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques), la FP (Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance) et en partie la CSSP (Coordination suisse des sapeurs-pompiers) forment les organisations communes.

Pour l'AECA également, 2020 a été une année particulière. Même si les organisations communes ont été en grande partie épargnées par ses conséquences financières négatives, cette « année corona » a tout de même laissé des traces. Le report des examens de spécialiste et d'expert en protection incendie notamment a représenté une décision drastique : un choc pour les candidats sur leur voie professionnelle, mais aussi pour le marché, qui nécessite d'urgence des professionnels qualifiés. Ceux-ci sont en effet les garants de la qualité du niveau de protection incendie préventive en Suisse.

De manière générale, divers projets ont dû être reportés, et les rencontres en personne, si importantes, ont dû se dérouler par visioconférence ou par conférence téléphonique. Malgré ces obstacles inévitables, la collaboration entre l'ensemble des acteurs a très bien fonctionné. Il a notamment été possible de poursuivre la révision de divers règlements, ce qui conduira à davantage d'efficacité dans la gestion et les activités des commissions et des groupes de travail des organisations communes.

Malgré la pandémie, l'AECA a su faire valoir les demandes et les intérêts des établissements cantonaux d'assurance (ECA) dans le cadre de discussions politiques ou se préparer à défendre certains sujets. Dans ce cadre, l'objectif de l'AECA est d'identifier de manière ciblée les thématiques pertinentes et de les porter à l'attention des personnes, institutions et organes concernés, afin que ceux-ci puissent prendre en considération les intérêts des ECA dans leurs décisions.

Le comité directeur de l'AECA s'appuie pour son travail sur le soutien des membres du comité directeur ou du conseil d'administration des autres organisations. L'année prochaine également, nous pourrons encore, tous ensemble et avec le soutien du bureau de la « Bundesgasse 20 », continuer à faire grandir nos organisations.

Urs Graf, président de l'AECA

Alain Rossier, directeur de l'AECA



Brève présentation de l'organisation AECA

Comité directeur



De gauche à droite / de haut en bas : Karin Kayser-Frutschi, conseillère d'État NW ; Peter J. Blumer, président de l'UIR ; Jean-Michel Brunner, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel ; Sven Cattelan, président de la CSSP ; Urs Graf, président de l'AECA ; Markus Feltscher, président de l'AEAI / de la FP ; Pierre-André Page, conseiller national FR ; Stefan Engler, conseiller aux États GR



Direction



De gauche à droite / de haut en bas : André Grubauer, responsable du département Formation ; Michael Binz, responsable du département Protection incendie ; Alain Marti, responsable du département Réassurance ; Monica Caprio, responsable du département État-major ; Alain Rossier, directeur ; Isaak Meyer, responsable du département Finances et Informatique ; Martin Jordi, responsable du département Prévention des dommages éléments naturels

Brève présentation

Afin de consolider et de développer la philosophie de « prévention, intervention et assurance », 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) se sont réunis pour former l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). Par le biais de l'organisation faitière AECA, une identité commune a vu le jour au sein du paysage de l'assurance immobilière. La communauté des ECA se positionne ainsi sur le marché tout en renforçant sur la durée le système de la « triple protection ». L'AECA se doit en particulier de soutenir activement et avantageusement les différents ECA dans leurs principales missions cantonales.

La participation de représentants politiques et d'autres groupes d'intérêt contribue à la fois à consolider avec pertinence les organisations existantes et à favoriser leur influence au niveau national et international de par leur statut d'association de la branche. L'AECA apporte assurément une valeur ajoutée aux ECA, grâce notamment à une communication coordonnée à l'interne et vers l'extérieur et à la coordination des projets stratégiques des organisations communes.



Fondation

2016

Direction

Alain Rossier, directeur

Forme juridique

Association (selon art. 60 ss. CC)

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'AECA : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2020).

Comité directeur au 31.12.2020**Urs Graf**

Président de l'AECA, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Argovie

Jean-Michel Brunner

Vice-président de l'AECA, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel

Peter J. Blumer

Président de l'UIR et président du PSDS, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Sven Cattelan

Président de la CSSP, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Campagne

Stefan Engler

Conseiller aux États du canton des Grisons

Markus Feltscher

Président de l'AEAI et président de la Fondation de prévention, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Karin Kayser-Frutschi

Conseillère d'État du canton de Nidwald

Pierre-André Page

Conseiller national du canton de Fribourg



Rapport annuel 2020 et perspectives 2021

Développements 2020

Notre *issue management* a une fois de plus fait ses preuves pendant l'année sous revue. Un ingénieux monitoring permet de dépister les *issues* potentiels et d'en assurer le suivi s'ils s'avèrent pertinents. Des mesures appropriées peuvent alors être appliquées ou élaborées en temps voulu. Une étroite concertation sur les mesures stratégiques est régulièrement menée avec les établissements cantonaux d'assurance (ECA), le but étant en effet de représenter leurs intérêts. Les thèmes tels que la protection des données, la révision partielle de la LSA, les accords-cadres, le projet Cargo sous-terrain, les marchés publics et l'assurance tremblement de terre ont souvent été listés à l'ordre du jour.

Après une phase d'analyse approfondie, les directeurs des ECA ont opté pour un « nouveau départ » du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI). Bon nombre d'incendies ont pour cause un manque d'attention et de prudence, alors qu'il suffirait d'adopter les bons gestes pour les éviter. Les directives de protection incendie ont peu d'influence à ce niveau. Par son travail de prévention, le CIPI complète donc idéalement la protection incendie préventive dont sont chargés les ECA. Le lancement du site Internet et l'arrivée sur les réseaux sociaux ont été une réussite : l'intérêt suscité correspond aux espérances. Pour les prochaines années, des campagnes thématiques sont prévues afin de renforcer l'écho rencontré par le CIPI.

En 2019 et 2020, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) a fêté son 150^e anniversaire. Le FSSP faisant partie de la « protection triple », il semblait évident que l'AECA et donc l'ensemble des ECA joueraient une part active à cette occasion. La conférence qu'ils ont préparée ensemble pour cette occasion, « Quand la nature devient un danger », a malheureusement dû être reportée à 2021 en raison du coronavirus. Elle n'aura donc pas eu lieu l'année du jubilé, ce qui n'entachera cependant en rien la célébration.

Afin d'assurer un fonctionnement sans accrocs pendant la crise du coronavirus, en parallèle de la gestion du confinement ou semi-confinement, la direction a abordé de manière approfondie des thématiques « internes » comme la numérisation, la stratégie informatique, le controlling des projets, la culture d'entreprise, etc. Les résultats des discussions sont régulièrement intégrés dans les opérations de l'entreprise.

Perspectives 2021

La célébration du 150^e anniversaire de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) représentera sûrement un moment fort de cette année 2021. Nous ne pouvons qu'espérer que le coronavirus ne nous empêchera pas une nouvelle fois d'organiser cet événement ; dans un pareil cas, nous nous verrions tenus de l'annuler définitivement.

La campagne thématique prévue par le CIPI pour 2021 viendra sans aucun doute compléter et renforcer les efforts des ECA en matière de prévention des incendies. Les sources de feu laissées sans surveillance, comme les bougies, les cigarettes ou les poêles, peuvent causer d'importants dégâts. C'est pour cette raison que sera lancée la campagne « Toujours un œil sur les flammes chez soi ! ».

L'AECA est naturellement disposée à poursuivre son engagement dans le secteur Public Affairs. Nos efforts se concentrent sur des contacts dans la mesure du possible directs avec des personnes individuelles ou des groupes de personnes.

La « révision de la stratégie », prévue après quatre années pleines d'activité, sera lancée en 2021. La création de l'AECA en 2016 a bâti des bases entièrement nouvelles pour la collaboration des organisations ; il est aujourd'hui temps de réfléchir aux accomplissements et de discuter des développements futurs. L'objectif est de porter un regard critique sur les structures et les stratégies des organisations communes et, si nécessaire, d'effectuer des ajustements pour la prochaine période stratégique.

Nous espérons que les mesures prises pour endiguer le coronavirus montreront des résultats dans le courant de



l'année à venir. Jusqu'à aujourd'hui, l'AECA et les organisations communes ont réussi, à quelques exceptions près dans le domaine de la formation et pour certains projets spécifiques, à naviguer dans le contexte de la pandémie sans que leurs performances n'en souffrent notablement. Au vu des performances enregistrées, et malgré des conditions qui restent difficiles, nous restons optimistes pour l'avenir.



Bilan

En francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2020	2019
Actif circulant			
Liquidités	2.1	115'019	130'414
Créances envers les assurances sociales		0	488
Créances envers l'AEAI	2.2	31'957	130'312
Créances envers le PSDS	2.3	0	120
Comptes de régularisation	2.4	367	394
Total actif circulant		147'343	261'729
Total actif		147'343	261'729
Passif			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes envers des tiers		2'210	3'557
Dettes envers les assurances sociales		159	0
Dettes envers la TVA		48'187	44'418
Dettes envers l'UIR	2.5	86'087	203'754
Comptes de régularisation	2.4	10'700	10'000
Total capitaux étrangers à court terme		147'343	261'729
Fortune de l'association au 1.1.	1		
Bénéfice/Perte		0	0
Total fortune de l'association au 31.12.	1	0	0
Total passif		147'343	261'729



Compte de résultat

En francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019
Produits des prestations de services et cotisations des membres			
Produits des prestations de services des organisations UIR et AEAI	2.6	950'493	903'393
Cotisations de membres des ECA	2.7	9'000	9'000
Total produits des prestations de services et cotisations des membres		959'493	912'393
Charges d'exploitation			
Corporate Communications		0	-53'915
Introduction du nouveau système salarial (ABAKABA)		0	-14'863
Introduction du logiciel contrats au service juridique		-25'624	0
Projets divers AECA		-36'166	-5'408
Charges pour les projets		-61'790	-74'186
Charges de personnel			
Charges pour le Sounding Board ASA		-640	-11'770
Charges pour le secteur Public Affairs		-43'317	-2'141
Charges d'informatique		-29'756	-27'602
Frais de locaux		-30'800	-30'600
Charges d'entretien et de réparations		0	-245
Charges d'assurances		-2'000	-2'000
Charges pour prestations reçues		-9'162	-12'733
Charges pour les organes		-125'882	-152'024
Frais de représentation		-3'845	-10'486
Autres charges d'exploitation		-226	-149
Autres produits d'exploitation		162	486
Autres charges d'exploitation		-245'466	-249'263
Total charges d'exploitation		-959'493	-912'393
Bénéfice/Perte		0	0



Annexe

1 Principes

Généralités

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 11 juillet 2016. Son siège est à Berne. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'AECA.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les chiffres sont arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

L'AECA ne dispose ni d'une fortune de l'association, ni d'immobilisations financières ou corporelles propres.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

2.2 Créances envers l'AEAI

Il s'agit de créances envers des parties liées.

2.3 Créances envers le PSDS

Il s'agit de créances envers des parties liées.

2.4 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

2.5 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

2.6 Produits des prestations de services des organisations UIR et AEA

Au cours de l'exercice sous revue, les prestations de services de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont été couvertes entièrement et à parts égales (475'246 francs chacune) par l'Union



intercantonale de réassurance (UIR) et par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) (contre 451'696 francs chacune l'année précédente).

2.7 Cotisations de membres des ECA

Le montant des cotisations de membres des établissements cantonaux d'assurance (ECA) est fixé par l'assemblée des membres. La cotisation annuelle par membre s'élève à 500 francs.

3 Informations complémentaires

3.1 Postes équivalents à temps plein

Comme pour l'année précédente, le nombre de postes à plein temps est inférieur à la moyenne annuelle de 10.

3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

3.3 Évaluation des risques

La direction procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, elle examine les risques qu'elle estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A la réunion des membres de

l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), Berne

Berne, le 3 mai 2021

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision selon article 25 à 26 des statuts, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Edison Dauti
Expert-réviseur agréé



Brève présentation de l'organisation AEAI

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est le centre de services et de compétences dans le domaine de la prévention contre les incendies et les dangers naturels.

Elle s'emploie à réduire les dommages aux personnes et aux bâtiments. La formation et la certification de personnes spécialisées en protection incendie et en protection des bâtiments contre les dangers naturels font également partie de ses activités. En ce qui concerne les examens, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a reconnu l'AEAI comme organe responsable pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en protection incendie et pour l'examen professionnel supérieur d'expert/e en protection incendie avec diplôme fédéral.

Fondation

1903

Direction

Alain Rossier, directeur
Michael Binz, responsable Protection incendie
Monica Caprio, responsable État-major
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique
André Grubauer, responsable Formation
Martin Jordi, responsable Prévention des dommages éléments naturels

Forme juridique

Association (selon art. 60 ss. CC)

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'AEAI : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2020).

Comité directeur au 31.12.2020

Markus Feltscher

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Lars Mülli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

François-Xavier Boillat

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura

Peter Meyer

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald

Andreas Rickenbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse

Jürg Solèr

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures



Chiffres-clés

		2020	2019	Variation
Membres	nombre	18	18	0
Emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	nombre	31	31	0
Produits nets résultant de livraisons et de prestations	en milliers de francs	10'988	11'357	-369
Charges de matériel et de prestations de services	en milliers de francs	-4'813	-5'315	501
Charges de personnel	en milliers de francs	-4'181	-3'882	-298
Autres charges d'exploitation	en milliers de francs	-871	-971	99
Amortissements des immobilisations corporelles	en milliers de francs	-10	-13	3
Résultat d'exploitation	en milliers de francs	1'113	1'177	-64
Résultat financier	en milliers de francs	144	258	-113
Charges d'assainissement de la VKF ZIP AG	en milliers de francs	0	-158	158
Dissolution de la provision pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	en milliers de francs	0	89	-89
Bénéfice	en milliers de francs	1'257	1'366	-108
Capitaux propres	en milliers de francs	4'939	3'681	1'257

Membres

18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).



Rapport annuel 2020 et perspectives 2021

Développements 2020

Prescriptions de protection incendie 2026 : les étapes accomplies

De concert avec des représentants des organisations directement concernées, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a mené à bien un processus de définition des objectifs de protection. En quatre workshops, les principes portant sur les objectifs de protection et sur la définition des valeurs limites nécessaires ont été formulés en commun et un terrain d'entente a pu être trouvé avec les parties prenantes. Partant, les futures prescriptions de protection incendie reposeront sur deux valeurs chiffrées : la valeur limite du coût marginal et la valeur limite du risque pour définir le niveau de sécurité minimal. Les principes formulés ainsi que les valeurs chiffrées ont été approuvés le 17 septembre 2020 par l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET), en sa compétence de mandataire des nouvelles prescriptions de protection incendie.

Sur la base des objectifs de protection définis et des défis qui en résultent, la voie choisie a été adaptée aux nouvelles conditions-cadres. Cette adaptation a mené à un changement dans la composition de l'équipe de projet, lié à l'expertise en matière de risques. En lieu et place de Dirk Proske, Katharina Fischer a rejoint l'équipe. Les personnes concernées sont convaincues de pouvoir continuer à mener à bien le projet avec la nouvelle équipe.

Le nouvel élan du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

En Suisse, quelque 11 000 incendies se déclarent chaque année dans des bâtiments, faisant de nombreux blessés. Entre 13 et 31 personnes perdent la vie dans les flammes. Les coûts des dommages aux bâtiments causés par le feu s'élèvent entre 300 et 350 millions de francs par an. Dans un bon nombre de cas, les incendies ont pour origine un comportement négligent et imprudent. C'est là qu'intervient le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) : par son travail de prévention, le CIPI contribue à réduire les incendies et les dommages en informant sur les bons comportements à adopter. Par le biais d'actions d'information, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et souhaite contribuer à réduire le nombre d'incendies grâce à des recommandations concrètes. En automne 2020, il a lancé son nouveau site Internet et a présenté son nouveau logo. Le CIPI est désormais aussi présent sur Facebook et Instagram, où il publie des conseils simples pour prévenir les incendies. Cette année encore, il a rédigé de nombreux communiqués de presse sur des thèmes d'actualité et de saison, qui ont été bien accueillis par les différents médias. Vous trouverez de plus amples informations sur le CIPI sur le site www.bfb-cipi.ch.

Le répertoire de la protection incendie en ligne rponline.ch fait peau neuve

Afin d'offrir un répertoire de la protection incendie adapté aux différents groupes cibles, la page d'accueil a été repensée. Le contenu s'adresse maintenant à deux publics distincts :

- fabricants, distributeurs et entreprises spécialisées ;
- autorités de protection incendie, responsables de l'assurance qualité, projeteurs et maîtres d'ouvrage.

Après avoir sélectionné le groupe qui lui correspond, l'utilisateur accède directement à un contenu adapté à ses besoins. Par ailleurs, si les autorités de protection incendie, les responsables de l'assurance qualité, les projeteurs et les maîtres d'ouvrage ne trouvent pas un produit dans le répertoire, ils ont à présent la possibilité de le signaler grâce à un simple formulaire de contact. La page « Actualités » a notamment été modifiée : ses précieuses informations sont désormais présentées avec une plus grande lisibilité. Grâce à sa nouvelle formule, la plate-forme fera à l'avenir également office de **plate-forme de sélection centrale** pour les produits de protection incendie dans le cadre de constructions ou de rénovations.



Former dans le contexte de la pandémie de coronavirus : la solution du numérique

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et plus particulièrement du confinement qui en a découlé, l'offre de formation de l'AEAI a été partiellement transformée en contenus numériques et formations à distance. Au départ, les offres ont été fournies uniquement en ligne, par la suite sous un format hybride. Les participants ont réagi positivement à la nouvelle offre.

Conférences avec de nombreux participants

Le département Formation avait planifié trois conférences de protection incendie en 2020. En hiver, la conférence francophone s'est déroulée à Lausanne en présence de plus de 220 participants. La sécurité et le bien-être des participants, des partenaires et des collaborateurs se trouvent au centre des préoccupations de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie : pour cette raison, les conférences prévues pour l'été 2020 ont par la suite dû être annulées, et ce malgré l'autorisation officielle obtenue et en dépit d'événements qui affichaient complet, avec près de 500 inscrits. Les événements ont été reportés à l'année 2021.

Certifications de personnes et examens fédéraux

Le département Formation évalue chaque année plusieurs centaines de personnes dans le cadre des examens de certification AEAI et des examens fédéraux. Ces procédures de qualification peuvent s'achever par l'obtention d'un certificat AEAI ou d'un diplôme fédéral au degré tertiaire.

Les examens de certification AEAI, qui ont lieu en temps normal au début de l'été, ont été repoussés en raison du confinement lié à la pandémie. Les nouvelles dates d'examen, fixées à la fin de l'été et à l'automne, se sont avérées être, par chance, un très bon choix : les examens ont pu avoir lieu sans encombre grâce à des plans de protection. Après l'examen, aucun cas positif de coronavirus n'a été annoncé parmi les participants.

Les examens fédéraux, prévus en novembre 2020, ont quant à eux dû être annulés à la dernière minute en raison des directives des autorités. Tout avait été pourtant entrepris au préalable pour rendre possible la tenue des examens en respectant les dispositions légales. Au vu du grand nombre de candidats (330 inscrits), il a cependant été impossible de maintenir les examens sans dérogation cantonale. Or, la dérogation n'a pas pu être obtenue, car le délai après l'annonce des directives par les autorités était bien trop court. Il aurait été illégal d'organiser un examen sans dérogation, et la santé des participants aurait été compromise.

Le marché de la protection incendie connaît à l'heure actuelle une évolution constante ; il est donc nécessaire de pouvoir avoir recours à des personnes spécialisées en protection incendie qui disposent des dernières connaissances dans le domaine. Consciente de cette nécessité, l'AEAI a décidé de réfléchir à la possibilité d'organiser une session de remplacement au début de l'été 2021. Le département Formation met tout en œuvre pour rendre possible la tenue des examens de remplacement malgré les défis actuels. Dans ce cadre, l'AEAI est en contact étroit avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Par ailleurs, l'AEAI a pu bénéficier d'une aide supplémentaire précieuse de la Société suisse des Spécialistes en Protection-incendie et en Sécurité (SSPS).

Projet informatique stratégique et accréditation SQS

L'introduction du nouveau logiciel « daylight », dédié à la gestion de l'offre et à l'administration, a été accompagnée d'une nouvelle version du portail de formation de l'AEAI. Ce dernier héberge le répertoire des personnes spécialisées de l'AEAI. La mise en ligne a eu lieu avec succès à la mi-mai 2020 sur www.vkfausbildung.ch. Le département Formation a numérisé ses procédures de travail, les rendant plus efficaces. Les anciens systèmes ont été supprimés et les divergences de support de communication éliminées. Deux bonnes années après son lancement, le projet sera achevé au printemps 2021.

Le département Formation est un organisme de certification de personnes accrédité conformément à la norme SN EN ISO/IEC 17024:2012. Dans ce cadre, l'audit de réaccréditation, qui doit être organisé tous les cinq ans, a été



effectué. Aucune divergence n'a été constatée, et le département a passé l'audit avec succès, sans conditions.

Protection contre les dangers naturels : le projet suit son cours

En janvier 2020, le projet mené en partenariat sous le nom de « Protection contre les dangers naturels – une initiative de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA » a été présenté pour la deuxième fois au salon Swissbau à Bâle, avec comme point de mire les thèmes des crues et du ruissellement de surface. Sur les cinq jours du salon, l'Association a organisé huit manifestations et tenu deux stands d'exposition.

Le deuxième jour, l'AEAI a organisé une journée centrée sur les dangers naturels. Trois grandes présentations qui ont eu lieu pendant cette « journée dangers naturels » ont été traduites simultanément en français. La grande majorité des manifestations, qui ont attiré un nombre important de participants, ont été organisées en collaboration avec des partenaires comme la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) ou le Réseau Construction durable Suisse (NNBS). Pour les stands, deux surfaces d'exposition ont été exploitées : la première se trouvait juste à l'entrée d'un hall très fréquenté, l'autre au centre du hall d'exposition. Aux deux stands, les visiteurs ont pu être sensibilisés, par le biais d'outils de réalité virtuelle, aux thèmes des crues et du ruissellement de surface. De nombreuses discussions ont été autant d'occasions de parler des différents services des établissements cantonaux d'assurance (ECA) dans le domaine de la prévention des dangers naturels.

La participation au salon Swissbau 2020 fut dès lors une vraie réussite. Le site protection-dangers-naturels.ch tout comme les ECA ont pu y être présentés de manière interactive, directement auprès du public.

À la mi-2020, l'Association des Communes Suisses a rejoint le projet Protection contre les dangers naturels en tant que partenaire. Depuis plus de 60 ans, l'association agit en tant que représentante politique des communes au niveau fédéral : elle représente 72 % de l'ensemble des communes suisses. Son adhésion au projet revêt donc une signification particulière pour Protection contre les dangers naturels, car en Suisse, les communes exercent une forte influence en matière de permis de construire et sur les éventuelles conditions connexes.

En 2021, la directive SIA 4002 « Crues – Lignes directrices de la norme SIA 261/1 » a été publiée. Elle sert d'aide aux ingénieurs et aux projeteurs pour choisir, planifier et dimensionner des mesures de protection contre les crues. Elle présente et illustre les solutions possibles à l'aide de photos, graphiques et exemples. La publication a été cofinancée par l'AEAI. L'étroite collaboration ainsi que l'échange avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) portent en premier lieu sur le domaine de la protection des dangers naturels. L'AEAI participe par ailleurs activement aux consultations concernant de nouvelles publications, p. ex. les normes SIA.

Développement du répertoire grêle

Au cours des deux dernières années, le nombre de demandes traitées pour une inscription au répertoire grêle a augmenté de deux tiers. Les résultats de la collaboration intensive avec l'Allemagne ont été bénéfiques aux fabricants de produits. Les tests grêle effectués conformément aux conditions d'essai de l'AEAI correspondent désormais à l'état actuel de la technique en Allemagne, en Autriche et en Suisse ; il est donc aujourd'hui possible de procéder à une comparaison de produits. Les fabricants qui font tester leurs produits et demandent leur inscription au répertoire grêle peuvent de cette manière se distinguer de leurs concurrents.

En Suisse, une nouvelle édition de la norme SIA 261/1 « Actions sur les structures porteuses – Spécifications complémentaires » a été publiée pendant l'année sous revue. Cette version définit pour la première fois les objectifs de protection contre les effets de la grêle. Sur les bâtiments « normaux », la résistance à la grêle correspond à la classe RG 3. En d'autres termes, les éléments de construction doivent être capables de résister sans dommages à l'impact de grêlons de 3 cm de diamètre. Les bâtiments avec des exigences plus élevées présentent quant à eux une résistance à la grêle RG 4. La nouvelle version de la norme renvoie notamment au répertoire grêle. Avec le nombre de reconnaissances « AEA Protection grêle » qui ne cesse d'augmenter, les établissements cantonaux d'assurance contribuent concrètement à construire en Suisse des bâtiments plus résistants à la grêle pour l'avenir.

Protection grêle – tout simplement automatique

Le produit « Protection grêle – tout simplement automatique » a pour fonction de remonter les stores en cas de menace



de grêle afin de les protéger de dommages potentiels. Fin 2020, plus de 1300 bâtiments étaient reliés au système. Rien qu'en 2020, près de 300 installations ont été ajoutées.

L'année précédente, des travaux de programmation importants avaient été menés sur la plate-forme utilisateurs dans le but de pouvoir, à l'avenir, assurer une gestion de qualité du nombre croissant de bâtiments.

Le boîtier de signal de l'AEAI est de plus en plus souvent relié directement au dispositif de commande du bâtiment.

Lorsque les alertes grêle sont transmises via une interface, le dispositif est immédiatement en mesure de réceptionner et de traiter le signal ; les dispositifs de commande modernes ou les installations reliées à un smartphone fonctionnent toujours plus de cette manière.

Pour les clients, il est essentiel que l'installation n'avertisse pas seulement de la grêle, mais également du vent. L'AEAI prévoit de tenter de répondre à ce besoin l'année prochaine avec un projet pilote dans la région de Zurich.

Nouveautés concernant Alarme-Météo

Depuis maintenant 15 ans, Alarme-Météo informe ses utilisateurs de l'imminence d'un orage. Cette prestation gratuite est par ailleurs devenue, ces dernières années, une app météorologique complète et populaire, www.alarmemeteo.ch, comptant environ 1,5 million d'utilisateurs.

Pendant la saison des orages en 2020, des alertes automatisées ont été introduites avec succès pour les gros grêlons. Le radar à éclairs a également été modifié et indique désormais la densité d'éclairs. Depuis l'automne 2020, l'app iOS d'Alarme-Météo est accessible aux personnes malvoyantes, ce qui facilite largement son utilisation pour plus de 350 000 personnes. En ce sens, Alarme-Météo est un précurseur parmi les apps météorologiques suisses. Le lancement du site Internet Alarme-Météo a constitué l'un des plus grands projets de cette année de jubilé. L'alarme fournit pour la première fois également des données météorologiques et dispose désormais d'une carte des intempéries réorganisée.

Perspectives 2021

Sondage d'opinion : prescriptions incendie 2026

Un sondage auprès de toutes les parties prenantes concernées par les prescriptions de protection incendie est en préparation et est prévu pour l'année à venir. Il sera mis en ligne en janvier 2021 et sera disponible pendant environ trois mois. Le sondage est ouvert à toutes les organisations intéressées, mais aussi aux particuliers. Son objectif est d'identifier des champs d'action qui devraient être abordés dans le cadre de la révision des prescriptions de protection incendie.

Les futures offres de formation

Malgré les nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19, ou peut-être justement en raison de ceux-ci, beaucoup de précieuses expériences ont pu être acquises. Notons à ce sujet notamment les changements au niveau de l'offre de formation, qui a été transformée en cours en ligne. Une évaluation plus détaillée s'avère aujourd'hui nécessaire pour déterminer quelles approches pourront être retenues avantageusement pour l'avenir. Les apprentissages tirés de la numérisation influenceront sans nul doute la conception de l'offre de formation et d'événements de l'AEAI. Il y a fort à parier que les acquis de cette expérience se refléteront tout particulièrement sur la formation concernant les prescriptions de protection incendie 2026. Il est par exemple prévu de proposer les conférences AEAI sous la forme d'événements hybrides, soit avec la possibilité de se rendre sur place ou de suivre une diffusion en temps réel en ligne.

Protection contre les dangers naturels : une nouvelle version du site Internet

Le 12 janvier 2021, la nouvelle version de la plate-forme Protection contre les dangers naturels a été lancée. Elle a été entièrement retravaillée et se présente aujourd'hui dans une version flambant neuve. Au cœur de la plate-forme se trouve le check-up des dangers naturels. Grâce à cet outil, les propriétaires peuvent identifier les dangers naturels qui



menacent l'emplacement de leur bâtiment : il leur suffit pour cela d'en saisir l'adresse. La plate-forme d'information se base sur les cartes cantonales des dangers ainsi que sur d'autres cartes de différents aléas. En quelques secondes, le propriétaire obtient un aperçu de tous les dangers naturels significatifs à l'emplacement de son bâtiment. Suite à l'analyse de l'emplacement, des recommandations sur mesure en matière de prévention sont fournies. Les recommandations sont délimitées sur la base de deux ou trois questions. Dès le début de l'année 2021, Protection contre les dangers naturels sera également présente sur les médias sociaux, dans un premier temps sur LinkedIn et sur Xing.



Bilan

En milliers de francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles	1	27	23	3
Total actif immobilisé		27	23	3
Actif circulant				
Comptes de régularisation	2	382	45	337
Autres créances à court terme	3	323	284	39
Placements financiers à court terme auprès de l'UIR	4	6'650	5'450	1'200
Stocks	5	114	0	114
Créances résultant de livraisons et de prestations		259	273	-14
Liquidités		506	403	103
Total actif circulant		8'234	6'455	1'780
Total actif		8'261	6'478	1'783
Passif				
Capitaux propres au 1.1.				
Réserves provenant de bénéfices		3'681	2'316	1'366
Bénéfice		1'257	1'366	-108
Total capitaux propres au 31.12.		4'939	3'681	1'257
Engagements à long terme				
Provisions à long terme	6	337	275	62
Total engagements à long terme		337	275	62
Engagements à court terme				
Provisions à court terme	7	353	420	-67
Comptes de régularisation	8	1'521	953	567
Autres dettes à court terme	9	780	780	-1
Dettes résultant de livraisons et de prestations		332	369	-36
Total engagements à court terme		2'986	2'522	464
Total passif		8'261	6'478	1'783



Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Contributions	10	6'783	5'780	1'003
Produits de prestations de services		3'584	4'907	-1'323
Taxes de protection incendie		324	324	0
Produits de vente d'imprimés		299	311	-12
Autres produits d'exploitation		0	18	-18
Déductions sur charges / sur produits		-2	17	-19
Produits nets résultant de livraisons et de prestations	10	10'988	11'357	-369
Charges de matériel et de prestations de services		-4'813	-5'315	501
Charges de personnel		-4'181	-3'882	-298
Autres charges d'exploitation		-871	-971	99
Amortissements des immobilisations corporelles	1	-10	-13	3
Résultat d'exploitation	10	1'113	1'177	-64
Résultat financier		144	258	-113
Charges d'assainissement de la VKF ZIP AG		0	-158	158
Dissolution de la provision pour l'assainissement de la VKF ZIP AG		0	89	-89
Bénéfice	10	1'257	1'366	-108



Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation				
Bénéfice		1'257	1'366	-108
Amortissements des immobilisations corporelles	1	10	13	-3
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		14	-14	28
Variation des stocks	5	-114	0	-114
Variation des placements financiers à court terme auprès de l'UIR	4	-1'200	-2'050	850
Variation d'autres créances à court terme	3	-39	149	-189
Variation des comptes de régularisation (actif)	2	-337	-13	-324
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-36	126	-162
Variation des autres dettes à court terme	9	-1	-391	390
Variation des comptes de régularisation (passif)	8	567	148	420
Variation des provisions à court terme	7	-67	-193	126
Variation des provisions à long terme	6	62	43	19
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		117	-817	933
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				
Entrées de valeurs (investissements) Immobilisations corporelles	1	-13	-26	13
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-13	-26	13
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement				
Variation des crédits-cadres à la VKF ZIP AG		0	571	-571
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		0	571	-571
Variation des liquidités		103	-272	375
Justificatif variation des liquidités				
Liquidités au 1.1.		403	674	-272
Variation des liquidités		103	-272	375
Liquidités au 31.12.		506	403	103



Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Réserves provenant de bénéfices
Capitaux propres au 1.1.2020	3'682
Versement	0
Bénéfice	1'257
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	0
Capitaux propres au 31.12.2020	4'939

	Réserves provenant de bénéfices
Capitaux propres au 1.1.2019	2'316
Versement	0
Bénéfice	1'366
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	0
Capitaux propres au 31.12.2019	3'682



Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) établit ses comptes annuels conformément aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme arrondie et l'addition des termes arrondis.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Participations

Il n'existe aucune participation à la date du bilan.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir des prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les logiciels informatiques ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 5.0 milliers de francs.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.



Stocks

Les stocks sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Produits nets résultant de livraisons et de prestations

Les produits nets résultant de livraisons et de prestations comprennent les contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), les contributions des cantons sans ECA (GUSTAVOL) et de l'Assurance immobilière Berne (AIB), les contributions d'associations, les produits de prestations de services, les taxes protection incendie, les produits de ventes d'imprimés, les formations, les conférences, les attributions de certificats, etc. Les livraisons sont reconnues comme des produits lors du transfert de propriété à l'acheteur. Les prestations de services sont saisies dès lors qu'elles ont été fournies. Les contributions sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment des décisions de l'assemblée des délégués.

1 Immobilisations corporelles

En milliers de francs

Tableau des immobilisations corporelles 2020	Mobilier et installations	Matériel informatique	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.	13	10	23
Valeurs d'acquisition			
État au 1.1.	37	16	52
Entrées de valeurs (investissements)	13	0	13
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-10	0	-10



État au 31.12.	40	16	55
Corrections de valeurs cumulées			
État au 1.1.	-24	-5	-29
Amortissements	-5	-5	-10
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	10	0	10
État au 31.12.	-18	-10	-29
Valeurs comptables nettes au 31.12.	21	5	27

Tableau des immobilisations corporelles 2019	Mobilier et installations	Matériel informatique	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.	10	0	10
Valeurs d'acquisition			
État au 1.1.	26	0	26
Entrées de valeurs (investissements)	11	16	26
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	0	0	0
État au 31.12.	37	16	52
Corrections de valeurs cumulées			
État au 01.01.	-16	0	-16
Amortissements	-7	-5	-13
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	0	0	0
État au 31.12.	-24	-5	-29
Valeurs comptables nettes au 31.12.	13	10	23

2 Comptes de régularisation (actif)

En milliers de francs

	2020	2019
Comptes de régularisation (actif)	382	45
Charges liées au report des examens fédéraux de spécialistes et d'experts en protection incendie	340	0
Autres comptes de régularisation	42	45



3 Autres créances à court terme

En milliers de francs

	2020	2019
Autres créances à court terme	323	284
Créances envers des parties liées	323	284
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	85	78
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	36	30
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	203	176

4 Placements financiers à court terme auprès de l'UIR

En milliers de francs

	2020	2019
Placements financiers à court terme auprès de l'UIR	6'650	5'450

Il s'agit des placements financiers auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'UIR.

5 Stocks

En milliers de francs

	2020	2019
Stocks	114	0
Imprimés	93	0
Boîtiers de signal Protection grêle	21	0



6 Provisions à long terme

En milliers de francs

Provisions à long terme	1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
Contributions fédérales aux examens fédéraux	275	63	0	-1	337
Total	275	63	0	-1	337

Provisions à long terme	1.1.2019	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2019
Contributions fédérales aux examens fédéraux	232	60	0	-17	275
Total	232	60	0	-17	275

7 Provisions à court terme

En milliers de francs

Provisions à court terme	1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
Soldes vacances et heures supplémentaires	305	48	0	0	353
Assainissement de la VKF ZIP AG	115	0	-115	0	0
Total	420	48	-115	0	353

Provisions à court terme	1.1.2019	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2019
Soldes vacances et heures supplémentaires	283	22	0	0	305
Assainissement de la VKF ZIP AG	330	0	-126	-89	115
Total	613	22	-126	-89	420

Assainissement de la VKF ZIP AG

Depuis la vente, des frais de 125.9 milliers de francs étaient encore apparus en lien avec l'assainissement de la VKF ZIP AG. Ils ont été financés par la provision de 330.0 milliers de francs constituée en 2018. Le solde de 204.1 milliers de francs a été dissous (89.1 milliers de francs en 2019 et 115 milliers de francs en 2020).



8 Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2020	2019
Comptes de régularisation (passif)	1'521	953
Contributions fixes et variables des ECA au projet Protection grêle	956	806
Crédits en suspens (frais d'examen) suite au report des examens (covid-19)	274	0
Frais de cours suite au report du cours experts PI (covid-19)	127	0
Rapports d'essai répertoire grêle	48	18
Installation des boîtiers de signal	43	60
Travaux de programmation pour le projet « Protection contre les dangers naturels + »	42	0
Honoraires des formateurs	22	16
Organe de révision	7	7
Swissbau Focus	0	11
Documentation SIA Protection des bâtiments contre les dangers naturels	0	25
Autres comptes de régularisation	2	11

Dans le domaine de la formation en particulier, la pandémie du coronavirus a des conséquences économiques et organisationnelles pour la société. La raison est le report à 2021 des examens fédéraux de spécialistes et experts en protection incendie.

9 Autres dettes à court terme

En milliers de francs

	2020	2019
Autres dettes à court terme	780	780
Dettes envers des tiers	78	78
Administration fédérale des contributions – TVA	78	53
Caisse de compensation Patrons Bernois	0	24
Dettes envers des parties liées	702	703
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	32	130
Union intercantonale de réassurance (UIR)	669	572
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	1	0



10 Détails du compte de résultat

En milliers de francs

	2020	2019
Produits nets résultant de livraisons et de prestations	10'988	11'357
Contributions	6'783	5'780
Contributions ordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)	2'510	2'010
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) pour des financements de projets	1'500	1'500
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) pour le financement de la révision des prescriptions de protection incendie 2026	570	300
Contributions de l'AIET pour le financement de la révision des prescriptions de protection incendie 2026	23	21
Contributions fixes des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	494	372
Contributions variables des établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	289	181
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'activité d'Alarme-Météo	1'182	1'182
Contributions des cantons (GUSTAVOL) et également de l'Assurance immobilière Berne (AIB), sans les 18 établissements cantonaux d'assurance	202	201
Contributions des partenaires pour Protection contre les dangers naturels	14	14
Produits de prestations de services	3'584	4'907
Reconnaissance de produits et d'entreprises de protection incendie et prévention des dommages éléments naturels (PDEN)	1'429	1'407
Cours de formation à la protection incendie et à la PDEN	1'068	1'578
Conférences Protection incendie et PDEN	105	369
Examens professionnels de protection incendie et PDEN	249	224
Certification de personnes chargées de la protection incendie et de la PDEN	160	124
Subvention SEFRI	501	458
Examens fédéraux Expert en protection incendie	0	183
Examens fédéraux Spécialiste en protection incendie	2	479
Projet Protection grêle (administration et support)	50	50
Autres prestations de services	19	35
Taxes de protection incendie	324	324
Produits de vente d'imprimés	299	311
Autres produits d'exploitation	0	18



Déductions sur charges / sur produits	-2	17
Charges de matériel et de prestations de services	-4'813	-5'315
Frais de production d'imprimés	-89	-81
Charges pour la prévention des dommages	-836	-1'828
Charges d'exploitation d'Alarme-Météo	-1'181	-1'182
Charges pour les activités des commissions	-170	-277
Charges de prestations à l'AECA	-475	-452
Charges pour les relations publiques	-23	-40
Charges pour les projets de protection incendie, prévention des dommages éléments naturels, formation	-2'037	-1'456
Bénéfice brut	6'175	6'042
Charges de personnel	-4'181	-3'882
Salaires	-3'420	-3'177
Prestations sociales	-700	-623
Autres charges de personnel	-185	-196
Facturation des charges de personnel au projet Protection grêle	125	113
Autres charges d'exploitation	-871	-971
Frais de locaux	-357	-356
Charges pour l'entretien, les assurances, l'énergie	-27	-26
Frais de bureau et frais administratifs	-108	-137
Charges pour les organes (AD, CD, organe de révision)	-63	-77
Charges d'informatique d'exploitation	-306	-295
Projets d'infrastructure informatique	0	-55
Frais de représentation	-11	-25
Amortissements des immobilisations corporelles	-10	-13
Résultat d'exploitation	1'113	1'177
Produits financiers	157	268
Charges financières	-13	-10
Charges d'assainissement de la VKF ZIP AG	0	-158
Dissolution/Constitution d'une provision pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	0	89
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat	1'257	1'366

**Produit des intérêts issus des placements financiers auprès de l'UIR**

Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de l'AEAI. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 2.4% p.a. (contre environ 5.6% p.a. l'année précédente).

Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 4.1% (contre environ 9.3% l'année précédente).

Valeurs d'assurance	2020	2019
Immobilisations corporelles	Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)

Engagements à long terme non portés au bilan

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) a réalisé, en faveur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), des investissements préliminaires d'un montant total de 660.0 milliers de francs en 2016, 2017, 2018 pour un projet de logiciel informatique commun. Les investissements préliminaires des années 2016 et 2017 sont remboursés sur cinq ans. Les investissements préliminaires de l'année 2018 de 125.0 milliers de francs ont été remboursés entièrement sur l'année 2018. Au 31 décembre 2020, les engagements résiduels de l'année 2017 non portés au bilan se montent à 60.0 milliers de francs (contre 167.0 milliers de francs d'engagements résiduels de 2016 et 2017 non portés au bilan l'année précédente).

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

L'AEAI s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux ECA. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'AEAI est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du comité directeur et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :



En milliers de francs

	2020	2019
Créances envers		
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	85	78
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	36	30
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	203	176
Dettes envers		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	32	130
Union intercantonale de réassurance (UIR)	669	572
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	1	0
Placements financiers		
Placements financiers de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	6'650	5'450
Produits des intérêts des placements financiers auprès de l'UIR	143	250
Charges administratives facturées à		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	145	121
Union intercantonale de réassurance (UIR)	369	338
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	85	73
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	36	33
Charges administratives facturées par		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	512	486
Union intercantonale de réassurance (UIR)	1'174	1'021

Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.



Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants sont aussi assurés :

- Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
- VKF ZIP AG (jusqu'au 30 juin 2019)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Les rentes de vieillesse sont calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1^{er} janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1^{er} janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 343.9 milliers de francs en 2020 (contre 307.7 milliers de francs l'année précédente).

Chiffres-clés (indications selon le rapport de gestion de la CP)

	2020	2019
Taux de couverture	118.6%	117.7%
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	5'883	5'562
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	0	0
Performance du patrimoine	3.0%	9.3%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.0%	3.0%
Rémunération du capital de couverture des rentes	2.0%	2.5%
Assurés en activité	73	72
Bénéficiaires de rentes	30	28
Employeurs affiliés	4	4
Rendement attendu	3.2%	2.6%
Risque attendu	4.8%	5.1%
Taux d'intérêt minimal LPP	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	2.0%	2.5%

La réserve de fluctuation est entièrement constituée au 31 décembre 2020. Il existe des fonds libres d'une valeur de 1'548.4 milliers de francs.



Exposition au risque

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est exposée aux risques suivants :

Risques inhérents au champ d'activité

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est une association. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. L'AEAI dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ces derniers peuvent influencer la situation financière, les résultats ainsi que la pérennité de l'association.

En matière de protection incendie, l'AEAI, en tant que corporation ne relevant pas du service public, accomplit de nombreuses tâches pour les cantons et les autorités de protection incendie. Dans ce domaine, elle dépend des prises de décisions et des convictions politiques au niveau fédéral mais aussi dans les différents cantons, ainsi que du concordat correspondant (Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce).

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le comité directeur, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le comité directeur n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'AEAI.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le comité directeur a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant eu une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Le comité directeur approuvera les comptes annuels 2020 le 28 avril 2021 et les transmettra à l'assemblée des délégués.

Conformément aux statuts du 13 mai 1981 et aux révisions partielles des 17 juin 2004, 28 juin 2007 et 27 juin 2013, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée des délégués (art. 8). Les comptes 2020 seront soumis à l'assemblée des délégués le 25 juin 2021 pour approbation.

Organe de révision

Lors de l'assemblée des délégués du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à dix reprises, la dernière fois lors de l'assemblée des délégués du 25 juin 2020. En 2020 et 2019, il a fourni les prestations suivantes :



	2020	2019
	En milliers de francs	En milliers de francs
Charges de prestations de services	12	12

Collaborateurs Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	2020	2019
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	31	31



Proposition relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

	2020	2019
Bénéfice 2020	1'257	
Bénéfice 2019		1'366
Proposition 2020 Le comité directeur propose à l'assemblée des délégués d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.	1'257	
Proposition 2019 L'assemblée des délégués a décidé d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.		1'366
	2021	2020
Capitaux propres	1.1.2021	1.1.2020
Réserves provenant de bénéfices avant comptabilisation du résultat	3'681	2'316
Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices	1'257	
Affectation du bénéfice 2019 aux réserves provenant de bénéfices		1'366
Total capitaux propres	4'939	3'681



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée des délégués de

l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, Berne

Berne, le 28 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Edison Dauti
Expert-réviseur agréé



Brève présentation de l'organisation UIR

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et des dommages éléments naturels. En tant que corporation intercantonale de droit public, l'UIR ne poursuit pas de but lucratif et travaille exclusivement pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) de Suisse.

La couverture de l'UIR englobe le potentiel de risque des établissements cantonaux d'assurance. L'UIR fait ainsi partie d'un système global de sécurité au bénéfice de la population suisse. En cas de catastrophes naturelles, les dommages sont couverts par un partage solidaire des risques entre les ECA et l'UIR. La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) constitue la pièce maîtresse de ce partage solidaire des risques. Il s'agit d'un pool de dommages auquel participent 18 ECA ainsi que l'UIR. Sans la CIREN, les ECA seraient livrés à eux-mêmes en cas de dommages naturels majeurs excédant la protection conventionnelle de réassurance.

Le conseil aux ECA en matière de gestion des risques, l'élaboration d'analyses statistiques, les évaluations des sinistres importants, mais aussi la gestion de placements en capitaux font partie des autres activités de l'UIR.

Fondation

1910

Direction

Alain Rossier, directeur
Monica Caprio, responsable État-major
Alain Marti, responsable Réassurance
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

Forme juridique

Corporation de droit public

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'UIR :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2020).

Conseil d'administration au 31.12.2020

Peter J. Blumer

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Dölf Käppeli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

Jean-Claude Cornu

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Fribourg

Serge Depallens

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Vaud

Hansueli Leisinger

Président de la direction de glarnerSach



Markus Schüpbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

Lukas Summermatter

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall



Chiffres-clés

		2020	2019	Variation
Membres	nombre	18	18	0
Emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	nombre	21	21	0
Primes nettes des ECA	en milliers de francs	95'989	105'072	-9'083
Produit des primes nettes de réassurance	en milliers de francs	49'832	49'096	736
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	en milliers de francs	-10'135	-3'993	-6'142
Résultat de l'activité d'assurance	en milliers de francs	38'113	43'571	-5'458
Résultat des placements de capitaux (net)	en milliers de francs	42'937	93'469	-50'531
Participation des ECA à l'excédent	en milliers de francs	20'137	34'137	-14'000
Bénéfice	en milliers de francs	60'412	102'410	-41'998
Rendement réalisé des placements de capitaux	en pour cent	4.2%	9.3%	-5.1%
Placements de capitaux	en milliers de francs	1'169'891	1'135'358	34'533
Capitaux propres	en milliers de francs	1'109'993	1'049'581	60'412

Membres

18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).



Rapport annuel 2020 et perspectives 2021

Développements 2020

Exercice et finances : des résultats positifs

Le résultat de 80.5 millions de francs pour l'exercice 2020 de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) avant participation à l'excédent témoigne de la situation réjouissante des affaires. Le résultat de l'exercice est d'autant plus remarquable au vu des événements liés à la pandémie de COVID-19. En raison de la pandémie, les titres notamment ont été confrontés durant la première moitié de l'année à des turbulences du marché. La seconde moitié de l'année a non seulement permis une bonne reprise des cours, mais s'est même achevée par un bon résultat final. Le résultat des placements de capitaux s'élève à 42.9 millions de francs.

Dans le domaine de la réassurance des dommages, les membres ont été épargnés par les événements dommageables majeurs, à l'exception d'un important dommage incendie dans le canton de Bâle-Campagne. Le 10 juillet 2020, le feu s'est déclaré dans des bâtiments industriels et commerciaux à Laufon (BL). En conséquence de cet événement, l'établissement cantonal de Bâle-Campagne (BGV) a dû prendre en charge plus de 20 millions de francs. Dans le cadre de la réassurance dommages incendie, l'UIR soutient le BGV à hauteur de 15.0 millions de francs pour la gestion de ce sinistre. Cet événement a représenté le seul dommage majeur dû à un incendie pour l'UIR. Du côté de la réassurance des dommages éléments naturels, aucun événement majeur n'est survenu.

En résumé, l'UIR a obtenu un résultat technique de 38.1 millions de francs. Il lui reste un excédent total de 80.5 millions de francs, dont un quart, soit 20.1 millions de francs, revient aux membres sous forme de participation à l'excédent.

Nouvelles études PML

Des avancées majeures ont été réalisées en 2020 pour une nouvelle étude PML éléments naturels. Sur la base des données de portefeuille 2020 des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), des réassureurs de renom ont été mandatés pour effectuer une évaluation actuelle du potentiel de dommages éléments naturels des ECA mais aussi de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) au moyen des dernières méthodes de modélisation disponibles. Dans ce cadre, une attention particulière a été accordée à la protection des données, qui doit en tout temps être garantie. Les résultats de ces études seront présentés aux ECA dans le courant du premier trimestre 2021. Ils permettront à l'UIR de structurer de manière ciblée et appropriée son offre dans le cadre de la réassurance éléments naturels, en accord avec les ECA. Pour les ECA également, ces résultats sont importants, car les valeurs-clés de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) – la pièce maîtresse de la solidarité entre les ECA – reposent sur cette évaluation.

Le nouveau règlement de placement réussit sa première mise à l'épreuve

Le processus de placement, qui a été détaillé dans la version révisée du règlement de placement l'année passée, a fait ses preuves pendant les turbulences boursières de mars 2020. Les gestionnaires de portefeuille ont pu réduire à temps le risque de placement au moyen de mesures tactiques, qui ont permis par exemple de contrôler en grande partie la baisse des cours enregistrée dans l'intervalle. Les placements ont pu à nouveau bénéficier au bon moment de l'évolution favorable du marché.

Placements de capitaux en considérant les aspects de durabilité

Une fois le principe concernant la durabilité établi par le conseil d'administration, la mise en œuvre de l'approche définie en matière de durabilité a été lancée en 2020. En plus de la réalisation d'un rendement conforme au marché, les placements doivent également remplir les critères « ESG » : ceux-ci contribuent à évaluer les aspects écologiques, sociaux et de gouvernance. Les titres dans lesquels l'Union intercantonale de réassurance (UIR) investit doivent remplir un standard minimal. Les placements affichant la meilleure valeur ESG auront davantage de poids dans le portefeuille. Par le biais de son service de gestion des immeubles, l'UIR a tenu à s'engager dans une démarche de responsabilité



sociale en exonérant d'une partie des loyers les petits locataires commerciaux, particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19 pendant les périodes de confinement au printemps et en automne.

Externalisation de la gérance immobilière – achèvement de deux rénovations totales

Conformément à la stratégie immobilière définie en 2018, la gérance des placements immobiliers directement détenus a été confiée à une entreprise de gérance immobilière spécialisée. Celle-ci a repris au début de l'année l'administration des immeubles d'habitation et, à partir du 2^e semestre 2020, celle des immeubles utilisés à des fins commerciales. L'Union intercantonale de réassurance reste en revanche chargée de la gestion du portefeuille et des actifs des immeubles. À la fin de l'année, la rénovation totale de deux immeubles a pu être achevée, pour un volume d'investissements d'un total de 30.7 millions de francs. La planification d'autres projets s'est poursuivie, et deux nouvelles rénovations devraient pouvoir débuter en 2021. Les aspects de durabilité seront également pris en compte dans le cadre des rénovations de nos bâtiments.

Perspectives 2021

Adaptation de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

Les résultats de la nouvelle étude PML éléments naturels seront utilisés pour adapter la CIREN aux connaissances actuelles. La base de données correspondante garantira un traitement équitable des 18 membres et contribuera ainsi à encourager la philosophie fondamentale de solidarité. L'objectif visé est une mise à jour de la CIREN au 1^{er} janvier 2022 sur la base de nouvelles données.

Nouveau positionnement de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)

La stratégie de communication élaborée en 2020 devrait devenir un instrument central et permettre à l'avenir de clairement positionner l'UIR. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, la nouvelle ligne directrice en matière de communication a été définie : « L'UIR : une réassurance solide grâce à une diversification des risques et une forte solidarité ». Cette approche vise avant tout à faire ressortir l'essentiel dans les messages de communication. La direction suivie avec cette nouvelle ligne directrice sera à l'avenir appliquée à tous les instruments de communication. Avec l'UIR, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) disposent d'un solide partenaire pour les épauler : ils sont ainsi en mesure d'utiliser de manière optimisée leurs propres ressources et de se concentrer sur le cœur de leur activité.



Bilan

En milliers de francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Actif immobilisé				
Placements de capitaux	1	1'169'891	1'136'066	33'825
Immobilisations incorporelles	2	60	167	-107
Immobilisations corporelles	3	10	31	-21
Total actif immobilisé		1'169'961	1'136'264	33'697
Actif circulant				
Comptes de régularisation	4	409	331	78
Créances	5	11'162	7'487	3'675
Liquidités		3'057	4'609	-1'552
Total actif circulant		14'629	12'427	2'201
Total actif		1'184'590	1'148'692	35'898
Passif				
Capitaux propres				
Capital		1'049'581	947'171	102'410
Bénéfice		60'412	102'410	-41'998
Total capitaux propres		1'109'993	1'049'581	60'412
Engagements				
Provisions techniques nettes de réassurance	6	40'931	50'240	-9'309
Provisions non techniques	7	815	1'010	-195
Participation des ECA à l'excédent	8	20'137	34'137	-14'000
Comptes de régularisation	9	277	2'674	-2'398
Dettes	10	12'436	11'049	1'387
Total engagements		74'597	99'111	-24'514
Total passif		1'184'590	1'148'692	35'898

Adaptation par rapport à l'année précédente

L'année précédente, les placements de capitaux atteignaient 1'135.4 milliers de francs et les liquidités 5.3 milliers de francs. La variation est due au changement de catégorie des liquidités des immeubles. Elles figurent désormais dans les placements de capitaux.



Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Primes nettes des ECA		95'989	105'072	-9'083
Primes de réassurance	11	-46'157	-55'977	9'820
Produit des primes nettes de réassurance		49'832	49'096	736
Charges des sinistres payés aux ECA		-10'135	-3'993	-6'142
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	12	-10'135	-3'993	-6'142
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance		-1'512	-1'502	-11
Autres produits d'exploitation	13	5	30	-25
Autres charges d'exploitation	14	-77	-60	-17
Résultat de l'activité d'assurance	15	38'113	43'571	-5'458
Produits des placements de capitaux		82'388	112'362	-29'974
Charges des placements de capitaux		-39'450	-18'893	-20'557
Résultat des placements de capitaux	16	42'937	93'469	-50'531
Charges pour tâches de l'association	17	-501	-492	-9
Bénéfice (avant participation des ECA à l'excédent)		80'549	136'547	-55'998
Participation des ECA à l'excédent	8	-20'137	-34'137	14'000
Bénéfice		60'412	102'410	-41'998



Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation				
Bénéfice		60'412	102'410	-41'998
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	31'666	11'693	19'973
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-56'668	-86'558	29'891
Amortissements des immobilisations corporelles	3	21	31	-10
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	6	-9'309	-4'841	-4'468
Variation des provisions non techniques	7	-195	802	-996
Participation des ECA à l'excédent	8	20'137	34'137	-14'000
Variation des comptes de régularisation (passif)	9	-2'398	1'108	-3'506
Variation des engagements	10	1'387	617	770
Variation des comptes de régularisation (actif)	4	-78	128	-206
Variation des créances	5	-3'675	-3'447	-228
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		41'302	56'080	-14'778
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	1	-8'823	-63'263	54'440
Amortissements en immobilisations incorporelles	2	107	107	0
Entrées de valeurs (investissements) Immobilisations corporelles	3	0	-24	24
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-8'716	-63'180	54'464
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement				
Versement de la participation des ECA à l'excédent	8	-34'137	0	-34'137
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		-34'137	0	-34'137
Variation des liquidités		-1'552	-7'101	5'549
Justificatif variation des liquidités				
Liquidités au 1.1.		4'609	12'417	-7'808
Variation des liquidités		-1'552	-7'101	5'549
Adaptation par rapport à l'année précédente « Liquidités des immeubles »		0	-708	708
Liquidités au 31.12.		3'057	4'609	-1'552



Adaptation par rapport à l'année précédente

La variation de -708.0 milliers de francs est due au changement de catégorie des liquidités des immeubles. Elles figurent désormais dans les placements de capitaux.



Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Capital	Bénéfice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1.1.2020	1'049'581	0	1'049'581
Bénéfice	0	60'412	60'412
Capitaux propres au 31.12.2020	1'049'581	60'412	1'109'993

	Capital	Bénéfice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1.1.2019	947'171	0	947'171
Bénéfice	0	102'410	102'410
Capitaux propres au 31.12.2019	947'171	102'410	1'049'581

Les capitaux propres correspondent à la différence entre le total de l'actif et le total des engagements. En qualité de corporation autonome de droit public, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) n'est pas une organisation dotée d'un capital social ouvrant un droit de vote et une participation aux bénéfices. Les capitaux propres correspondent aussi au « capital porteur de risque (CPR) ». Pour le capital, il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés. Le bénéfice (après la participation à l'excédent des ECA) ou la perte est attribué(e) aux capitaux ou débité(e) des capitaux au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Les capitaux propres donnent une indication sur le capital à disposition pour couvrir les risques. Le conseil d'administration a défini aussi bien un capital minimal qu'un capital visé, respectivement un capital maximal. Le capital minimal doit être entièrement couvert par les capitaux propres, sauf dans des situations exceptionnelles de courte durée. Le capital minimal de l'UIR dépend du risque technique et du risque de placement. Le capital minimal est fixé à 834.4 millions de francs pour l'année 2021 (contre 812.2 millions de francs l'année précédente) ; il est donc entièrement couvert par les capitaux propres. Le capital visé de 1'251.6 millions de francs (contre 1'218.3 millions de francs l'année précédente) n'était pas atteint au 1^{er} janvier 2021.



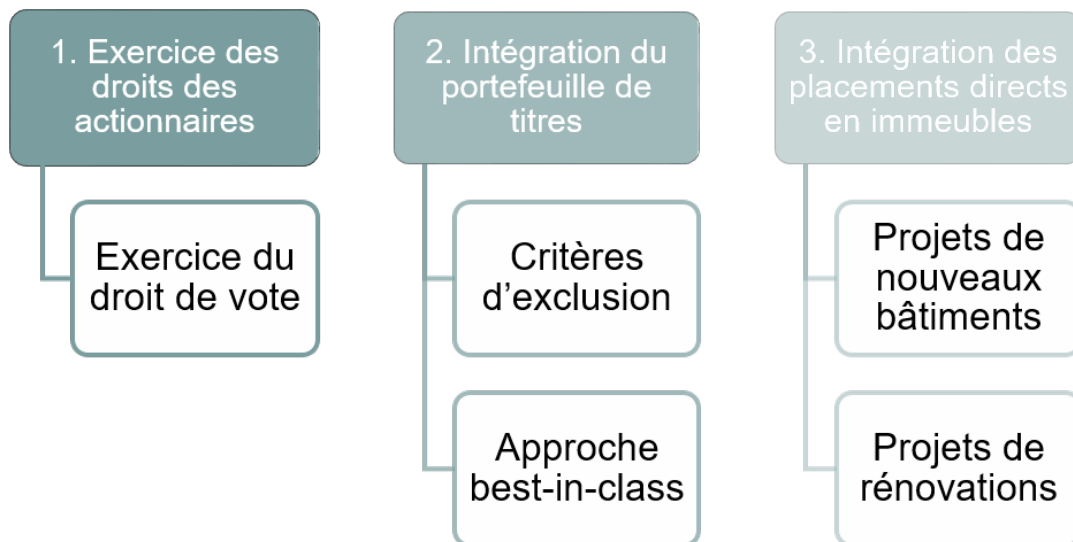
Durabilité

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également aux intérêts de l'environnement et de la société. Grâce aux solutions dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG), l'UIR est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Elle encourage ainsi un changement positif dans le monde, sans négliger pour autant les rendements.

Durabilité : l'approche de l'UIR

Le principe de l'approche de l'UIR en matière de durabilité est défini dans le règlement de placement et fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de garantir la prise en compte d'un maximum de classes de placement, l'approche de l'UIR suit une logique globale et applique des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte au conseil d'administration de l'UIR des activités et des progrès réalisés dans le domaine des placements durables de capitaux, notamment en ce qui concerne les titres. Les placements directs en immeubles ne sont pris en compte que dans le cadre de projets de nouveaux bâtiments ou de rénovations.

Intégration dans le processus de placement de l'UIR

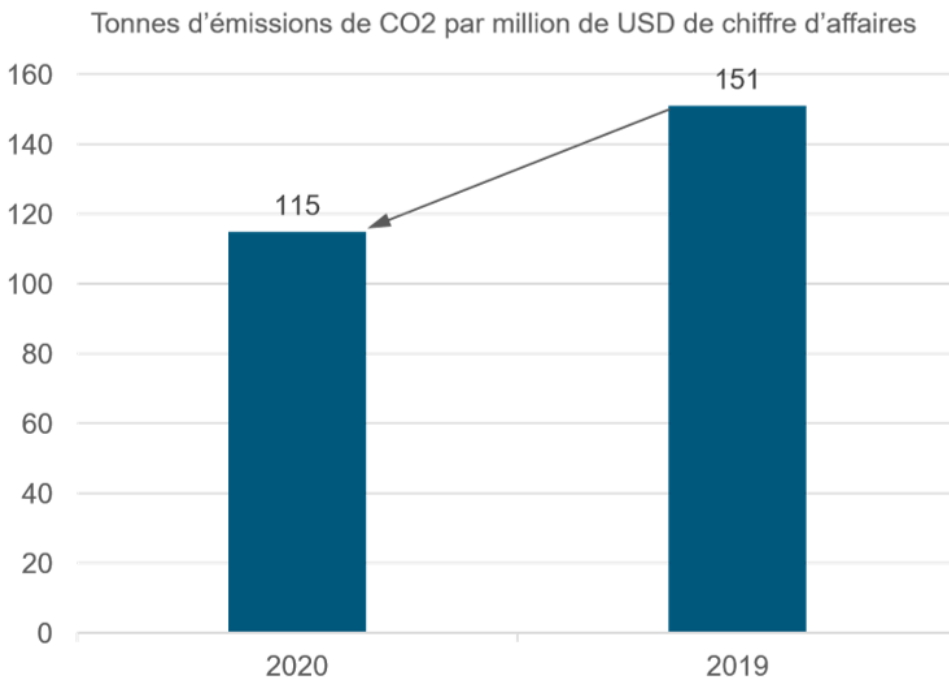




Rapport ESG du portefeuille des titres de l'UIR au 31.12.2020



- 90.7% du portefeuille satisfont à l'approche « best-in-class » tout en résistant aux critères d'exclusion.
- Pour 6.2% du portefeuille, aucune donnée ESG n'est disponible.
- 3.1% du portefeuille (après correction, soit sans double comptage) ne remplissent pas les critères de durabilité. Près d'un cinquième de ces cas concernent les investissements directs : ceux-ci résistent tous aux critères d'exclusion, mais ne satisfont pas à l'approche « best-in-class ». Le reste concerne les placements collectifs : les gestionnaires de portefeuille sont aujourd'hui en cours d'identification des titres non conformes aux ESG contenus dans leurs instruments de placement, ceci afin de les remplacer.



L'intensité carbone moyenne pondérée a pu être réduite de 24 %.

Conclusions

Au 31.12.2020, tous les placements du portefeuille de l'UIR ne remplissent pas les critères de durabilité fixés. Des réaffectations au cours de l'année sous revue devraient toutefois permettre d'augmenter la durabilité. À l'avenir, elle sera encore améliorée, notamment par le biais d'une augmentation des d'investissements dans des positions qui remplissent les exigences de durabilité.



Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme arrondie et l'addition des termes arrondis.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2020	2019
EUR	1.0817	1.0855
USD	0.8839	0.9674

Dépréciations de valeur

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) examine à chaque date de clôture du bilan s'il existe des dépréciations de valeur. Autrement dit, si des signes dénotent que la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable. Si tel est le cas, la valeur comptable est alors réduite au niveau de la valeur recouvrable ; la dépréciation de valeur est portée au résultat de la période concernée.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont évalués comme indiqué ci-après.

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités dans les placements de capitaux sont portées au bilan à leur valeur actuelle.



Titres

Les titres sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si les valeurs actuelles ne peuvent être déterminées, l'évaluation se fait exceptionnellement aux valeurs d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux.

Hypothèques

Les hypothèques sont portées au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immeubles

Le portefeuille d'immeubles de l'UIR a pour seule fin de produire un rendement. L'immeuble de la Bundesgasse 20 à Berne, qu'elle garde pour son propre usage, figure parmi les placements de capitaux. L'évaluation des immeubles s'effectue suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque (sur la base du taux du marché 2020 = 3.9% (année précédente = 3.7%), taux d'intérêt sans risque 2020 = -0.5% (année précédente = -0.2%). Les évaluations des terrains agricoles s'effectuent conformément aux principes de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR). Les immeubles sont réévalués régulièrement, sur la base des revenus et des flux de trésorerie escomptés. Les immeubles destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté.

Participations

Il n'existe aucune participation à la date du bilan.

Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

Prêts

Les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir des prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Véhicules	4 ans
Matériel informatique	3 ans

Les logiciels informatiques ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 10.0 milliers de francs.



Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent l'avoir en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capital

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés.

Provisions techniques nettes de réassurance

Les provisions techniques nettes de réassurance se basent pour l'essentiel sur les informations des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Les ECA évaluent les dommages au cas par cas par rapport à leurs engagements présumés à l'égard des assurés et/ou sur une base mathématique ou statistique reposant sur des données empiriques. Les données des ECA sont examinées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sous l'angle de leur plausibilité et corrigées si nécessaire, d'entente avec les ECA. L'UIR comptabilise des provisions techniques à hauteur des engagements contractuels envers les ECA.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans aucun rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Primes nettes des établissements cantonaux d'assurance (ECA)

Les primes nettes des ECA se composent des primes brutes, déduction faite de la réduction des primes brutes du résultat en capitaux et du bonus de primes du contrat spécial.



1 Placements de capitaux

En milliers de francs

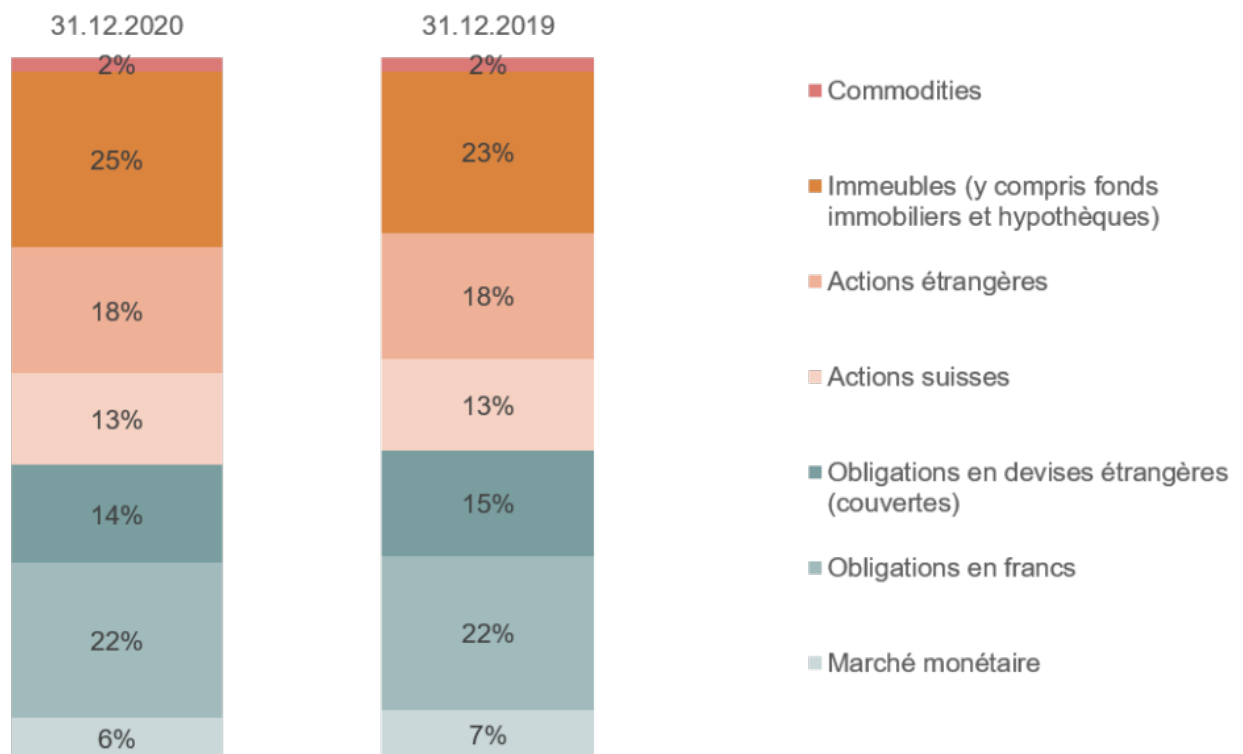
Justificatif variation 2020	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Commodities	Total
Valeurs de marché au 1.1.	82'159	250'511	167'375	147'551	204'640	39'703	996	226'039	17'093	1'136'066
Investissements et désinvestissements nets	-8'874	6'067	-5'362	1'567	-8'675	15'026	-205	9'281	0	8'823
Bénéfices non réalisés	0	0	4'558	2'175	5'161	2'309	0	5'453	603	20'260
Bénéfices réalisés	144	905	0	5'289	28'588	1'482	0	0	0	36'408
Pertes non réalisées	0	-1'941	0	0	-11'707	-1'116	0	-3'538	-2'101	-20'404
Pertes réalisées	-130	-530	-401	-2'161	-8'040	-1	0	0	0	-11'263
Valeurs de marché au 31.12.	73'298	255'012	166'170	154'421	209'967	57'403	791	237'235	15'595	1'169'891

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

En milliers de francs

Justificatif variation 2019	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Commodities	Total
Valeurs de marché au 1.1.	67'984	267'687	99'709	116'660	163'712	24'814	1'011	228'226	28'354	997'229
Investissements et désinvestissements nets	14'258	-18'126	65'528	-625	8'332	11'098	-15	-3'733	-13'673	63'263
Bénéfices non réalisés	0	2'581	3'649	30'822	20'071	3'527	0	3'534	3'178	67'364
Bénéfices réalisés	19	151	1'346	2'214	14'051	767	0	0	647	19'195
Pertes non réalisées	0	-1'669	0	0	-680	-503	0	-1'989	-297	-5'139
Pertes réalisées	-103	-112	-2'858	-1'519	-847	0	0	0	-1'116	-6'554
Valeurs de marché au 31.12.	82'159	250'511	167'375	147'551	204'640	39'703	996	226'039	17'093	1'136'066

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.


Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)

Opérations de change à terme en cours

Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2020.

Instruments dérivés de capitaux propres en cours

Comme l'année précédente, il n'y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2020.

En milliers de francs

Justificatif variation placements directs en immeubles 2020	Bureaux et bâtiments commerciaux	Biens immobiliers agricoles et forêts	Terrains constructibles	Immeubles d'habitation	Total
Valeurs de marché au 1.1.	102'246	10'116	360	113'317	226'039
Entrées de valeurs (investissements)	92	151	0	9'310	9'553
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-272	0	0	0	-272
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	940	0	0	4'513	5'453
Pertes non réalisées (dépréciations)	0	0	0	-3'538	-3'538



Valeurs de marché au 31.12.	103'006	10'267	360	123'602	237'235
Part en pour cent	43.4%	4.3%	0.2%	52.1%	100.0%

En milliers de francs

Justificatif variation placements directs en immeubles 2019	Bureaux et bâtiments commerciaux	Biens immobiliers agricoles et forêts	Terrains constructibles	Immeubles d'habitation	Total
Valeurs de marché au 1.1.	111'157	10'116	1'879	105'074	228'226
Entrées de valeurs (investissements)	6'494	15	0	4'757	11'267
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-13'481	0	-1'519	0	-15'000
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	0	0	0	3'534	3'534
Pertes non réalisées (dépréciations)	-1'924	-15	0	-49	-1'989
Valeurs de marché au 31.12.	102'246	10'116	360	113'317	226'039
Part en pour cent	45.2%	4.5%	0.2%	50.1%	100.0%

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) possède 27 immeubles, soit 463 habitations, 9'545.0 m² de bureaux et 12'262.0 m² de locaux commerciaux. Le rendement net du portefeuille d'immeubles se monte à 4.5% au cours de l'exercice sous revue (contre 4.6% l'année précédente).

2 Immobilisations incorporelles

En milliers de francs

Valeurs incorporelles 2020	Préinvestissement logiciel informatique pour AEAI
Valeurs comptables nettes au 1.1.	167
Valeurs d'acquisition	
État au 1.1.	660
Entrées de valeurs (investissements)	0
Sorties de valeurs	0
État au 31.12.	660
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements	
État au 1.1.	-493
Dépréciations	0
Amortissements selon plan	-107



Sorties de valeurs	0
État au 31.12.	-600
Valeurs comptables nettes au 31.12.	60

En milliers de francs

Valeurs incorporelles 2019	Préinvestissement logiciel informatique pour AEAI
Valeurs comptables nettes au 1.1.	274
Valeurs d'acquisition	
État au 1.1.	660
Entrées de valeurs (investissements)	0
Sorties de valeurs	0
État au 31.12.	660
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements	
État au 1.1.	-386
Dépréciations	0
Amortissements	-107
Sorties de valeurs	0
État au 31.12.	-493
Valeurs comptables nettes au 31.12.	167

3 Immobilisations corporelles

En milliers de francs

Tableau des placements 2020	Mobilier et installations	Véhicules	Matériel informatique	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.	20	0	11	31
Valeurs d'acquisition				
État au 1.1.	129	0	16	145
Entrées de valeurs (investissements)	0	0	0	0
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-50	0	0	-50
État au 31.12.	78	0	16	95
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements				



État au 1.1.	-108	0	-6	-114
Dépréciations	-16	0	-5	-21
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	50	0	0	50
État au 31.12.	-73	0	-11	-85
Valeurs comptables nettes au 31.12.	5	0	5	10

En milliers de francs

Tableau des placements 2019	Mobilier et installations	Véhicules	Matériel informatique	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.	38	0	0	38
Valeurs d'acquisition				
État au 1.1.	155	0	0	155
Entrées de valeurs (investissements)	8	0	16	24
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-34	0	0	-34
État au 31.12.	129	0	16	145
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements				
État au 1.1.	-117	0	0	-117
Dépréciations	-26	0	-5	-31
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	34	0	0	34
État au 31.12.	-108	0	-6	-114
Valeurs comptables nettes au 31.12.	20	0	11	31

Un franc pour mémoire est inscrit au bilan pour les deux véhicules d'entreprise (pool de véhicules).

4 Comptes de régularisation (actif)

En milliers de francs

	2020	2019
Comptes de régularisation (actif)	409	331
Délimitation des charges et des frais de chauffage	0	158
Rentes du droit de superficie délimitées	360	0
Autres comptes de régularisation	49	173

**5 Créances***En milliers de francs*

	2020	2019
Créances	11'162	7'487
Créances envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance (ECA))	98	38
Appenzell Rhodes-Extérieures	5	5
Neuchâtel	0	15
Nidwald	0	8
Soleure	89	2
Saint-Gall	4	4
Zurich	0	5
Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.		
Créances envers des parties liées	934	972
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	86	204
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	669	572
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	15	0
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	163	196
Autres créances	10'131	6'478
Créances envers des tiers	10'106	6'478
Caisse de compensation Patrons Bernois	25	0



6 Provisions techniques nettes de réassurance

En milliers de francs

Provisions techniques nettes de réassurance	Provisions pour sinistres non liquidés	Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	Total
	40'931	0	40'931

Provisions pour sinistres non liquidés	2020			Exercices précédents	Variation	31.12.20
	1.1.2020	Décomptés	Constitution	Décomptés		
Sinistres incendie non liquidés	24'518	0	17'688	-1'466	-3'450	37'289
Dommages éléments naturels non liquidés	14'455	0	0	-6'698	-4'115	3'642
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	0	0	0	0	0	0
Sinistres CIREN non liquidés	0	0	0	-12	12	0
Total	38'973	0	17'688	-8'176	-7'552	40'931

Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	2020			Exercices précédents	Variation	31.12.20
	1.1.2020	Décomptés	Constitution	Décomptés		
Contrats incendie	11'214	0	0	-11'214	0	0
Contrats spéciaux	54	0	0	-54	0	0
Total	11'268	0	0	-11'268	0	0

Les 54.0 milliers de francs sont un bonus de primes comptabilisé comme engagement à court terme à partir de 2020.



En milliers de francs

Provisions techniques nettes de réassurance	Provisions pour sinistres non liquidés	Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	Total
	38'973	11'268	50'240

Provisions pour sinistres non liquidés	2019			Exercices précédents		31.12.19
	1.1.2019	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Sinistres incendie non liquidés	21'169	-238	6'272	-1'418	-1'267	24'518
Dommages éléments naturels non liquidés	23'083	-261	4'156	-7'335	-5'187	14'455
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	42	0	0	-47	3	0
Sinistres CIREN non liquidés	0	0	0	-17	17	0
Total	44'295	-499	10'428	-8'817	-6'435	38'973

Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	2019			Exercices précédents		31.12.19
	1.1.2019	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Contrats incendie	10'732	0	3'738	-3'339	84	11'214
Contrats spéciaux	54	0	54	-54	0	54
Total	10'786	0	3'792	-3'393	84	11'268

L'ensemble des provisions pour participation à l'excédent de la réassurance des dommages incendie du contrat valable jusqu'à fin 2019 ont été dissolues sur décision du conseil d'administration du 25 avril 2019, et restituées sous forme de versement unique le 27 mars 2020 aux établissements cantonaux d'assurance (ECA) concernés.

Tous les sinistres survenus avant le 31 décembre donnent lieu à des provisions constituées sur la base d'une appréciation des paiements



qu'ils occasionneront encore dans le futur.

Les provisions pour l'année sous revue sont constituées selon le principe de la présentation brute. La constitution de provisions correspond ainsi à la charge de sinistres de l'exercice sous revue. L'estimation des versements restant à effectuer pour les sinistres de l'année sous revue résulte de la différence entre les provisions constituées et les indemnités des dommages déjà décomptées.

7 Provisions non techniques

En milliers de francs

Provisions non techniques	1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
Soldes vacances et heures supplémentaires	260	7	0	0	267
Risque de poursuites	750	549	-330	-420	549
Total	1'010	555	-330	-420	815

En milliers de francs

Provisions non techniques	1.1.2019	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2019
Soldes vacances et heures supplémentaires	208	52	0	0	260
Risque de poursuites	0	750	0	0	750
Total	208	802	0	0	1'010

8 Participation des ECA à l'excédent

En milliers de francs

	2020	2019
Participation des ECA à l'excédent	20'137	34'137

La participation des établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'éventuel excédent de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) a pour but de reverser, dans un cadre donné, ledit excédent aux ECA, tout en maintenant la dotation en capital de l'UIR telle qu'elle est visée à long terme. La participation à l'excédent est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le calcul de la participation des ECA à l'excédent s'effectue conformément au règlement applicable. Avec la dotation en capital actuelle de l'UIR, les ECA perçoivent 25.0% du bénéfice à disposition pour la participation à l'excédent. Les pertes éventuelles sont entièrement à la charge de l'UIR.

9 Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2020	2019
Comptes de régularisation (passif)	277	2'674



Délimitation des charges et des frais de chauffage	5	226
Loyers payés d'avance	5	20
Rénovations et transformations en cours	208	1'254
Délimitation des primes à terme échu de l'exercice sous revue	0	1'100
Autres comptes de régularisation	59	74

10 Dettes

En milliers de francs

	2020	2019
Dettes	12'436	11'049
Dettes envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance (ECA))	2'006	1'523
Argovie	304	961
Appenzell Rhodes-Extérieures	54	0
Grisons	0	5
Jura	713	0
Lucerne	0	6
Neuchâtel	587	261
Nidwald	0	238
Vaud	348	51
Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.		
Dettes envers des parties liées	8'360	7'715
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	6'650	5'450
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	1'710	2'265

Il s'agit pour la plupart d'engagements résultant de placements financiers placés par les organisations liées auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Ces placements financiers gérés par l'UIR sont porteurs des intérêts suivants : Rendement net positif de l'UIR x 60.0% = taux d'intérêt. Le capital est protégé. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 2.4% p.a. (contre environ 5.6% p.a. l'année précédente).

Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 4.1% (contre environ 9.3% l'année précédente).



	2020	2019
Autres dettes	2'071	1'812
Dettes envers des tiers	2'066	1'802
Caisse de compensation Patrons Bernois	0	5
Allianz Suisse Société d'Assurances SA	3	3
La Mobilière	2	1

11 Primes de réassurance

En milliers de francs

	2020	2019
Primes de réassurance	-46'157	-55'977
Incendie	-3'938	-5'752
Éléments naturels	-20'649	-26'492
CIREN	-12'270	-12'254
Contrats spéciaux	-9'300	-11'480

Il s'agit de primes versées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) à son réassureur et à son courtier en vue de couvrir ses risques (primes de récession).

12 Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance

En milliers de francs

	2020	2019
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	-10'135	-3'993
Sinistres décomptés	-8'176	-9'316
Variation des provisions pour sinistres non liquidés	-1'959	5'323



13 Autres produits d'exploitation

En milliers de francs

	2020	2019
Autres produits d'exploitation	5	30
Produit des intérêts	0	12
Divers produits d'exploitation	5	18

14 Autres charges d'exploitation

En milliers de francs

	2020	2019
Autres charges d'exploitation	-77	-60
Charges d'intérêt	-68	-51
Frais bancaires	-9	-8

15 Résultat de l'activité d'assurance

En milliers de francs

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2020	2019
Primes techniques brutes	20'252	69'336	8'211	9'790	107'589	119'366
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-11'545	0	0	-11'545	-10'419
Bonus de primes	0	0	0	-54	-54	0
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	0	0	0	0	0	-3'792
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-11'214	0	0	0	-11'214	-3'393
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	11'214	0	0	0	11'214	3'310
Primes nettes des ECA	20'252	57'791	8'211	9'736	95'989	105'072
Primes techniques de réassurance	-3'960	-20'160	-11'980	-9'300	-45'400	-54'087



Coûts des approvisionnements externes	0	-489	-291	0	-780	-836
Variation des provisions pour primes à terme échu de l'exercice sous revue	0	0	0	0	0	-1'100
Décompte des primes à terme échu des exercices précédents	-1'078	0	0	0	-1'078	-1'054
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	1'100	0	0	0	1'100	1'100
Primes de réassurance	-3'938	-20'649	-12'270	-9'300	-46'157	-55'977
Produit des primes nettes de réassurance	16'314	37'142	-4'060	436	49'832	49'096
Décompte des sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0	-499
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	-17'688	0	0	0	-17'688	-9'929
Décompte des sinistres des exercices précédents	-1'466	-6'698	-12	0	-8'176	-8'817
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	4'917	10'812	0	0	15'729	15'252
Charges des sinistres payés aux ECA	-14'238	4'115	-12	0	-10'135	-3'993
Participation des réassureurs aux sinistres	0	0	0	0	0	0
Participation aux sinistres CIREN	0	0	0	0	0	0
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	-14'238	4'115	-12	0	-10'135	-3'993
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	11'545	0	0	11'545	10'419
Résultat technique	2'076	52'802	-4'072	436	51'242	55'521
Charges de personnel					-1'224	-1'118
Frais de bureau et frais administratifs					-288	-383
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance					-1'512	-1'502
Autres produits d'exploitation					5	30
Autres charges d'exploitation					-77	-60
Résultat de l'activité d'assurance (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)					49'658	53'990
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux					-11'545	-10'419
Résultat de l'activité d'assurance					38'113	43'571

Les domaines incendie, éléments naturels et Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) ont pour objet la réassurance des risques immobiliers et des risques mobiliers assurés par les 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), tandis que les contrats spéciaux permettent de répondre aux besoins individuels des ECA.



En milliers de francs

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2019
Primes techniques brutes	29'563	69'612	8'221	11'970	119'366
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-10'419	0	0	-10'419
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	-3'738	0	0	-54	-3'792
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-3'339	0	0	-54	-3'393
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	3'256	0	0	54	3'310
Primes nettes des ECA	25'742	59'193	8'221	11'916	105'072
Primes techniques de réassurance	-4'698	-25'920	-11'989	-11'480	-54'087
Coûts des approvisionnements externes	0	-572	-264	0	-836
Variation des provisions pour primes à terme échu de l'exercice sous revue	-1'100	0	0	0	-1'100
Décompte des primes à terme échu des exercices précédents	-1'054	0	0	0	-1'054
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	1'100	0	0	0	1'100
Primes de réassurance	-5'752	-26'492	-12'254	-11'480	-55'977
Produit des primes nettes de réassurance	19'990	32'701	-4'032	436	49'096
Décompte des sinistres de l'exercice sous revue	-238	-261	0	0	-499
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	-6'034	-3'895	0	0	-9'929
Décompte des sinistres des exercices précédents	-1'418	-7'335	-17	-47	-8'817
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	2'685	12'523	0	44	15'252
Charges des sinistres payés aux ECA	-5'005	1'031	-17	-3	-3'993
Participation des réassureurs aux sinistres	0	0	0	0	0
Participation aux sinistres CIREN	0	0	0	0	0
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	-5'005	1'031	-17	-3	-3'993
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	10'419	0	0	10'419
Résultat technique	14'985	44'152	-4'049	433	55'521



Charges de personnel	-1'118
Frais de bureau et frais administratifs	-383
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance	-1'502
Autres produits d'exploitation	30
Autres charges d'exploitation	-60
Résultat de l'activité d'assurance (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)	53'990
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	-10'419
Résultat de l'activité d'assurance	43'571

16 Résultat des placements de capitaux

En milliers de francs

	2020		2019	
	Réalisé	Non réalisé	Réalisé	Non réalisé
Résultat des placements de capitaux			42'937	93'469
Résultat des opérations sur le marché monétaire			-411	-439
Produit des intérêts			1	9
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-425	-363
Bénéfices sur cours et sur devises	144	0	144	19
Pertes sur cours et sur devises	-130	0	-130	-103
Résultat des obligations en francs			597	3'213
Produit des intérêts			2'163	2'262
Bénéfices sur cours	905	0	905	151
Pertes sur cours	-530	-1'941	-2'471	-1'669
Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)			7'242	5'297
Produit des intérêts			3'085	3'160
Bénéfices sur cours et sur devises	0	4'558	4'558	1'346
Pertes sur cours et sur devises	-401	0	-401	-2'858
Résultat des actions suisses			8'853	35'071
Produit des dividendes			3'550	3'554
Bénéfices sur cours	5'289	2'175	7'464	2'214
Pertes sur cours	-2'161	0	-2'161	-1'519



Résultat des actions étrangères			16'868			35'471
Produit des dividendes			2'866			2'876
Bénéfices sur cours et sur devises	28'588	5'161	33'749	14'051	20'071	34'123
Pertes sur cours et sur devises	-8'040	-11'707	-19'747	-847	-680	-1'527
Résultat des fonds immobiliers			3'739			5'007
Distribution des fonds			1'065			1'215
Bénéfices sur cours et sur devises	1'482	2'309	3'791	767	3'527	4'294
Pertes sur cours et sur devises	-1	-1'116	-1'117	0	-503	-503
Résultat des hypothèques			17			19
Produit des intérêts			17			19
Résultat des placements directs en immeubles			10'308			10'503
Produits des immeubles			12'531			12'567
Charges des immeubles			-4'138			-3'610
Produits des immeubles (réévaluations)	0	5'453	5'453	0	3'534	3'534
Charges des immeubles (dépréciations)	0	-3'538	-3'538	0	-1'989	-1'989
Résultat des commodities			-1'091			2'494
Produit			407			81
Bénéfices sur cours et sur devises	0	603	603	647	3'178	3'826
Pertes sur cours et sur devises	0	-2'101	-2'101	-1'116	-297	-1'413

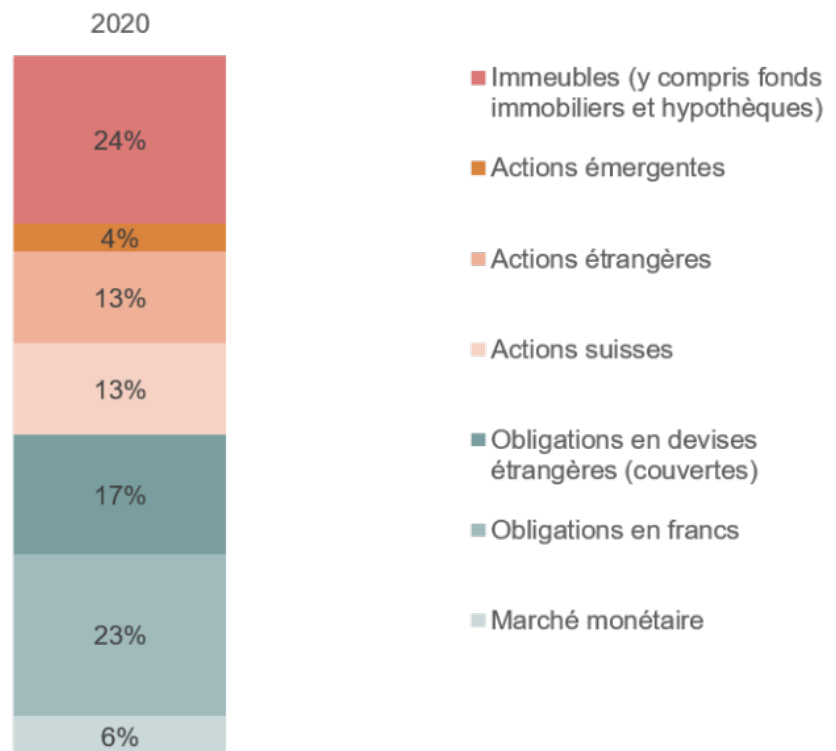
En milliers de francs

	2020	2019
Autres produits des capitaux	32	30
Autres produits des capitaux	32	30
Charges de personnel	-1'085	-1'118
Frais de bureau et frais administratifs	-327	-396
Charges d'exploitation des placements de capitaux	-1'412	-1'515
Frais de gestion de patrimoine (externe)	-1'550	-1'268
Charges d'intérêts versées à l'AEAI et à la FP pour les immobilisations financières	-191	-385
Autres produits d'exploitation	5	30
Autres charges d'exploitation	-68	-60
Résultat des placements de capitaux	42'937	93'469
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	-11'545	-10'419



Résultat des placements de capitaux (après réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)	31'392	83'050
Rendement cible	2.5%	2.5%
Écart-type au 31.12. (risque)	4.1%	4.7%
Rendement réalisé (brut)	4.2%	9.6%
Rendement réalisé (net)	4.1%	9.3%
Valeur de référence pour le rendement	4.1%	9.6%
Frais de gestion du patrimoine (externe)	-1'550	-1'268
Commissions de courtage et frais de dépôt	-557	-426
Frais de mandats	-782	-682
Autres charges des placements de capitaux	-210	-160

Stratégie de placement au 31.12.2020



**17 Charges pour tâches de l'association***En milliers de francs*

	2020	2019
Charges pour tâches de l'association	-501	-492
Conférences	0	-18
Tâches de l'association, soutien, conseil (y compris la part des charges de prestations à l'AECA)	-475	-454
Commissions	-18	-16
Projets spéciaux (sauf apport dans la FP)	-8	-4

	2020	2019
Valeurs d'assurance	En milliers de francs	En milliers de francs
Immeubles	244'471	242'466
Immobilisations corporelles	2'910	2'910

Engagements conditionnels

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité sert à garantir les marges requises.

	2020	2019
	En milliers de francs	En milliers de francs
Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	15'000	15'000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

Engagements conditionnels de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

Dès que les dommages éléments naturels d'un ou plusieurs membres de la CIREN dépassent la limite des grands dommages fixée individuellement, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) est tenue de verser un montant maximum de 1'200.0 millions de francs.

Créances conditionnelles de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

Les premiers 900.0 millions de francs des créances maximales de la CIREN d'un montant de 1'200.0 millions de francs sont pris en charge par des engagements de contribution des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Chaque membre peut couvrir une partie de ces engagements de contribution en achetant la couverture de réassurance auprès



de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). En 2020, des engagements de contribution d'une valeur de 673.7 millions de francs ont été couverts par des ressources propres aux ECA et 226.3 millions de francs ont été réassurés par l'UIR.

Dès que la somme de 900.0 millions de francs prise en charge par les engagements de contribution des ECA est dépassée, l'UIR prend en charge 300.0 autres millions de francs. Ces 300.0 millions de francs sont réassurés. L'UIR achète en tout une couverture de réassurance pour la CIREN à hauteur de 526.3 millions de francs.

Obligation de versements complémentaires des membres

Aux termes de l'art. 4 des statuts du 23 juin 1982 (version du 28 juin 2007), chaque membre de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0.20 pour mille de son capital réassuré. Ces versements s'élèvent à 187.3 millions de francs pour 2020 (contre 201.8 millions de francs l'année précédente). L'obligation de faire de tels versements prend effet au moment où les réserves de l'UIR (capitaux propres) représentent moins de 0.07 pour mille du capital réassuré (65.6 millions de francs en 2020 contre 70.6 millions de francs l'année précédente).

Engagements à long terme non portés au bilan

On entend par engagements à long terme des contrats d'au moins cinq ans sans droit de dénonciation anticipée. Il en résulte dans ce sens les obligations suivantes relevant des contrats de droit de superficie ou de location :

En milliers de francs

Années	Schwarztorstrasse 87	Schwanengasse 5 und 7	Mädergutstrasse 81	Bundesgasse 18	Total
2020	886	8'175	574	338	9'973
2019	1'706	9'083	634	662	12'085

Échéance au : 30 avril 2023 31 décembre 2038 31 décembre 2039 31 janvier 2023

À la Bundesgasse 18, à Berne, il s'agit d'un contrat de location avec option de prorogation de cinq ans. Les trois autres immeubles font l'objet de contrats de droit de superficie.

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Deux litiges liés à la rénovation des immeubles à la Zähringerstrasse 45-51-53 à Berne sont en suspens. Des provisions ont été constituées au 31 décembre pour ces litiges.

Risque de poursuites

Il existe d'éventuels risques de poursuites au niveau de ses propres immeubles. Il s'agit ici d'un différend relevant du droit de bail avec des locataires (par ex. indemnisation pour inconvénients subis).

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et ces organisations des liens multiples sur les plans



juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

L'UIR s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux établissements cantonaux d'assurance. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'UIR est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du conseil d'administration et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :

En milliers de francs

	2020	2019
Créances envers		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	86	204
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	669	572
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	15	0
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	163	196
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	98	38
Dettes envers		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	6'650	5'450
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	1'710	2'265
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	2'006	1'523
Immobilisations financières		
Immobilisations financières de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	6'650	5'450
Charges d'intérêts pour les immobilisations financières auprès de l'UIR	143	250
Immobilisations financières de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	1'710	2'210
Charges d'intérêts pour les immobilisations financières auprès de l'UIR	48	136



Charges administratives facturées à		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	260	231
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	1'174	1'021
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	63	67
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	163	190
VKF ZIP AG (jusqu'au 30 juin 2019)	0	47
Charges administratives facturées par		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	512	486
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	369	338

Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants sont aussi assurés :

- Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
- VKF ZIP AG (jusqu'au 30 juin 2019)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Les rentes de vieillesse sont calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1^{er} janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1^{er} janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 210.6 milliers de francs en 2020 (contre 212.1 milliers de francs l'année précédente).



En milliers de francs

Réserve des cotisations employeur (RCE) sans renonciation à l'utilisation	État au	Constitution	Utilisation	Rémunération	État au	Résultat de la RCE dans les charges de personnel
	1.1.2020				31.12.2020	
Caisse de pension de l'UIR	2'500	0	-2'113	4	391	0

Au 1^{er} janvier 2020, la RCE a été utilisée pour compenser, totalement ou en partie, la perte de prestations des assurés actifs et pour rehausser le capital de couverture des bénéficiaires de rente, ce qui est devenu nécessaire en raison de la baisse du taux d'intérêt technique.

En milliers de francs

Réserve des cotisations employeur (RCE) sans renonciation à l'utilisation	État au	Constitution	Utilisation	Rémunération	État au	Résultat de la RCE dans les charges de personnel
	1.1.2019				31.12.2019	
Caisse de pension de l'UIR	2'500	0	0	0	2'500	0

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé le versement de 2'500.0 milliers de francs à la RCE. Il est envisagé d'utiliser ce montant en faveur de la caisse de pension ou de ses assurés. L'UIR ne retire ainsi aucun bénéfice futur du versement à la RCE. C'est pourquoi ce versement n'est pas inscrit à l'actif dans la clôture des comptes.

Chiffres-clés (indications selon le rapport de gestion de la CP)

	2020	2019
Taux de couverture	118.6%	117.7%
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	5'883	5'562
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	0	0
Performance du patrimoine	3.0%	9.3%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.0%	3.0%
Rémunération du capital de couverture des rentes	2.0%	2.5%
Assurés en activité	73	72
Bénéficiaires de rentes	30	28
Employeurs affiliés	4	4
Rendement attendu	3.2%	2.6%
Risque attendu	4.8%	5.1%



Taux d'intérêt minimal LPP	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	2.0%	2.5%

La réserve de fluctuation est entièrement constituée au 31 décembre 2020. Il existe des fonds libres d'une valeur de 1'548.4 milliers de francs.

Exposition au risque

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) est exposée aux risques suivants :

Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, l'UIR est exposée aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

Risque d'exploitation

Les risques liés aux dommages incendie et éléments naturels et, dans une moindre mesure aux contrats spéciaux, assumés par l'UIR pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) influent grandement sur le résultat de l'UIR. L'UIR transfère une part importante de ce risque sur le marché de la réassurance. Ce faisant, l'UIR accorde une attention particulière à une large dispersion des risques et à la santé financière de ses partenaires.

Risque de défaillance de la réassurance

L'UIR achète sur le marché global de la réassurance ses couvertures pour les dommages incendie, éléments naturels et, dans une moindre mesure, pour des contrats spéciaux (tremblements de terre). Un risque de défaillance peut survenir pour l'UIR en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, elle prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, elle en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

Risques inhérents au champ d'activité

Le marché de la réassurance subit des fluctuations sur lesquelles l'UIR ne peut influencer que de façon limitée. Le rapport prix-risque peut se détériorer ou la couverture souhaitée peut éventuellement ne pas être acquise à 100.0%.

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le conseil d'administration, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'UIR.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le conseil d'administration a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.



Événements postérieurs à la date du bilan

Le conseil d'administration approuvera les comptes annuels 2020 le 29 avril 2021 et les transmettra à l'assemblée générale.

Conformément aux statuts du 23 juin 1982 et aux révisions partielles des 17 juin 2004 et 28 juin 2007, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée générale (art. 8). Les comptes 2020 seront soumis à l'assemblée générale le 25 juin 2021 pour approbation.

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Organe de révision

Lors de l'assemblée générale du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à dix reprises, la dernière fois lors de l'assemblée générale du 25 juin 2020. En 2020 et 2019, il a fourni les prestations suivantes :

	2020	2019
	En milliers de francs	En milliers de francs
Révision et prestations de services	57	57

Collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	2020	2019
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	21	21



Proposition relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

	2020	2019
Bénéfice 2020	60'412	
Bénéfice 2019		102'410
Proposition 2020		
Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice au capital.	60'412	
Proposition 2019		
L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice au capital.		102'410
	2021	2020
Capitaux propres	1.1.	1.1.
Capital avant comptabilisation du résultat	1'049'581	947'171
Affectation du bénéfice 2020 au capital	60'412	
Affectation du bénéfice 2019 au capital		102'410
Total capitaux propres	1'109'993	1'049'581



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
l'Union intercantonale de réassurance, Berne

Berne, le 29 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union intercantonale de réassurance, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Edison Dauti
Expert-réviseur agréé



Brève présentation de l'organisation PSDS

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) a été fondé en 1978 à l'initiative des établissements cantonaux d'assurance qui n'appliquaient pas de régime d'assurance tremblement de terre obligatoire. Il tient à la disposition de ses membres un maximum de deux fois deux milliards de francs pour le règlement des dommages, à raison d'un séisme par année civile. Si les tremblements de terre sont rares en Suisse, ils présentent néanmoins un fort potentiel de dommages.

Fondation

1978

Direction

Alain Rossier, directeur
Alain Marti, responsable Réassurance
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

Forme juridique

Société simple (selon art. 530 ss. CO)

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres du PSDS :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug
(état au 31.12.2020)

Direction du Pool au 31.12.2020

Peter J. Blumer

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Dölf Käppeli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

Jean-Claude Cornu

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Fribourg

Serge Depallens

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Vaud

Hansueli Leisinger

Président de la direction de glarnerSach

Markus Schüpbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

Lukas Summermatter

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall



Chiffres-clés

		2020	2019	Variation
Membres	nombre	17	17	0
Produits de l'assurance – Versements des membres	en milliers de francs	26'706	26'244	462
Primes de réassurance	en milliers de francs	-26'180	-26'124	-56
Résultat des placements de capitaux (net)	en milliers de francs	0	108	-108
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	en milliers de francs	33'524	29'805	3'719
Bénéfice	en milliers de francs	345	1	345
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	en milliers de francs	195'772	195'427	345

Membres

17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS).



Rapport annuel 2020 et perspectives 2021

Développements 2020

Projet « Réorientation du Pool » (NEP)

Depuis plusieurs années, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) travaille sur le projet NEP. Il est question concrètement de revoir les fondements du PSDS. Au vu de l'avancée du débat sur une assurance tremblement de terre à l'échelle nationale, mais également en interaction avec les offres d'assurance tremblement de terre du secteur de l'assurance privée, on ne peut nier que la situation actuelle est complexe.

La deuxième proposition présentée pour un « Index Trigger Séismes », une solution de réassurance basée sur différents paramètres, n'a malheureusement pas non plus pu être mise en œuvre. De ce fait, le PSDS a décidé d'approfondir la réflexion sur le projet et de revoir en commun les différentes possibilités d'action. Les travaux en ce sens ont été lancés dans le courant de l'année.

Organisation de traitement des sinistres tremblement de terre

La société, l'économie et tous les niveaux du secteur public ont intérêt à ce qu'après un tremblement de terre, on sache rapidement combien la reconstruction des bâtiments coûtera. Il faut également déterminer rapidement comment d'éventuels fonds d'aide provenant de diverses sources peuvent être distribués en fonction des besoins. Apporter des réponses à ces questions permet de faire en sorte que les coûts économiques causés par un tremblement de terre n'augmentent pas davantage et que les particuliers et les entreprises puissent rapidement entamer la reconstruction.

En 2020, le concept détaillé « Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO) », élaboré par le groupe de travail composé de représentants des cantons, de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), des établissements cantonaux d'assurance et des assureurs privés, a été soumis aux décideurs. Le secteur des assurances s'est prononcé en faveur d'une mise en œuvre ; les établissements cantonaux d'assurance et les assureurs privés se déclarent disposés à partager les coûts. Suite à cette décision positive, le concept détaillé « BSO » a été soumis aux cantons. En raison de la pandémie de coronavirus, la procédure de prise de décision a été sensiblement ralentie.

Information ultérieure à la clôture des comptes 2020

Fin mars 2021, l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a largement approuvé le projet « Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO) », avec une seule voix contre. Partant, les prochaines étapes vont pouvoir être entamées en vue d'une mise en œuvre de la BSO selon le concept détaillé. L'objectif est que la BSO soit opérationnelle d'ici la fin 2022.

Perspectives 2021

Réorientation du Pool (NEP)

Les travaux du projet NEP seront poursuivis en 2021, avec pour objectif de soumettre aux membres différentes solutions pour examen. Une fois une décision prise par les membres, la solution choisie sera intégrée aux statuts dans le cadre de l'assemblée des membres du Pool 2022. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO)

La « Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO) » sera constituée en tant



qu'association, qui sera fondée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et la CG MPS (Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompier). Les cantons pourront ensuite rejoindre l'association et/ou conclure avec elle des conventions de prestations qui s'appliqueront en cas d'événement.

On ne peut que se réjouir de voir la Confédération soutenir, dans le cadre de sa stratégie concernant les tremblements de terre pour la période 2021-2024, la fondation d'une organisation de traitement des sinistres tremblement de terre selon le présent concept. La Confédération considère les prestations de la « Communauté d'exploitation Organisation de traitement des sinistres (BSO) » comme un élément central permettant de garantir un versement rapide des aides de la Confédération aux cantons touchés – un élément d'une importance considérable, à la lumière de l'expérience tirée de la situation liée au coronavirus.



Bilan

En milliers de francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Actif immobilisé				
Placements de capitaux	1	228'797	224'794	4'003
Total actif immobilisé		228'797	224'794	4'003
Actif circulant				
Créances	2	450	415	35
Liquidités	3	316	346	-31
Total actif circulant		766	761	4
Total actif		229'563	225'555	4'008
Passif				
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.				
Capital statutaire		180'000	180'000	0
Réserves provenant de bénéfices		15'427	15'426	1
Bénéfice		345	1	345
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.	4	195'772	195'427	345
Engagements à long terme				
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	33'524	29'805	3'719
Total engagements à long terme		33'524	29'805	3'719
Engagements à court terme				
Comptes de régularisation	6	15	17	-3
Dettes	7	252	306	-54
Total engagements à court terme		267	323	-57
Total passif		229'563	225'555	4'008



Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Produits de l'assurance – Versements des membres		26'706	26'244	462
Primes de réassurance		-26'180	-26'124	-56
Produit des primes nettes de réassurance		526	120	406
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance		0	0	0
Charges d'exploitation nettes de réassurance		-116	-184	68
Autres charges d'exploitation		-64	-43	-21
Résultat technique	8	346	-107	453
Produits des placements de capitaux		27'304	17'160	10'144
Charges des placements de capitaux		-23'159	-3'117	-20'042
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux		-426	-500	74
Résultat des placements de capitaux (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)		3'719	13'543	-9'824
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-3'719	-13'435	9'716
Résultat des placements de capitaux	9	0	108	-108
Bénéfice		345	1	345



Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation				
Bénéfice		345	1	345
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	22'993	2'850	20'143
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-24'229	-14'162	-10'067
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	3'719	13'435	-9'716
Variation des créances	2	-35	-33	-2
Variation des engagements	7	-54	279	-332
Variation des comptes de régularisation (passif)	6	-3	-23	20
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		2'736	2'345	391
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	1	-2'767	-2'512	-256
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-2'767	-2'512	-256
Variation des liquidités		-31	-166	135
Justificatif variation des liquidités				
Liquidités au 1.1.		346	513	-166
Variation des liquidités	3	-31	-166	135
Liquidités au 31.12.		316	346	-31



Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.2020	180'000	15'427	195'427
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	345	345
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2020	180'000	15'772	195'772
	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.2019	180'000	15'426	195'426
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	1	1
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2019	180'000	15'427	195'427

Les prestations du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sont fournies si le tremblement de terre atteint au moins une magnitude de VII sur l'échelle EMS. Le PSDS prend en charge une première tranche de 90.0 millions de francs. Les dommages supérieurs à cette tranche sont pris en charge grâce aux engagements de garantie des membres (400.0 millions de francs). Vient ensuite une seconde tranche du PSDS d'un montant égal à la première. Les dommages encore plus élevés sont réassurés. Les engagements du PSDS correspondent au capital statutaire.



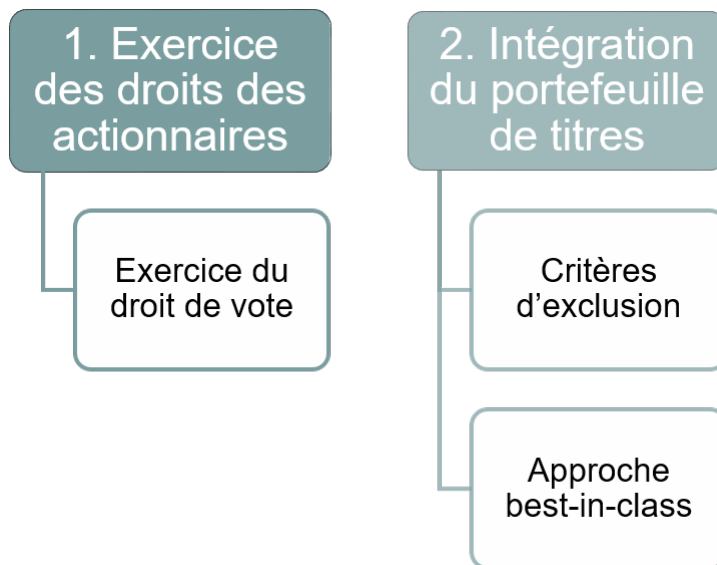
Durabilité

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également aux intérêts de l'environnement et de la société. Grâce aux solutions dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG), le PSDS est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Il encourage ainsi un changement positif dans le monde sans négliger pour autant les rendements.

Durabilité : l'approche du PSDS

Le principe de l'approche du PSDS en matière de durabilité est défini dans le règlement de placement et fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de garantir la prise en compte d'un maximum de classes de placement, l'approche du PSDS suit une logique globale et applique des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte à la direction du Pool des activités et des progrès réalisés dans le domaine des placements durables de capitaux.

Intégration dans le processus de placement du PSDS



L'approche du PSDS en termes de durabilité est semblable à celle de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les résultats des deux portefeuilles seront donc très similaires en la matière. Pour l'établissement du rapport ESG du PSDS, il est prévu de tirer parti de l'expérience de l'UIR, qui dispose d'un volume de placements financiers plus conséquent et de classes de placement plus larges, et de rédiger un compte rendu spécifique à ce sujet.



Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) fournit des prestations exclusivement aux établissements cantonaux d'assurance (ECA). C'est pourquoi il établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme arrondie et l'addition des termes arrondis.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2020	2019
EUR	1.0817	1.0855
USD	0.8839	0.9674

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux, pour autant qu'ils ne soient pas compris dans la valeur du cours.

Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.



Immobilisations corporelles

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne possède pas d'immobilisations corporelles. Celles-ci sont mises à disposition, contre rémunération, par l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capital statutaire

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. Il ne dispose pas de capital social fixe. Pour l'heure, la direction du Pool a décidé de fixer la participation maximale du PSDS à 180.0 millions de francs en cas de séisme de magnitude VII (échelle EMS) au moins. Aussi le PSDS a-t-il besoin d'un capital statutaire de 180.0 millions de francs au minimum.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés. Cette valeur résiduelle peut également comporter des parts de capitaux versés antérieurement.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux est constituée pour les risques de marché spécifiques, afin de compenser des fluctuations extraordinaires. La valeur cible est définie dans le règlement de placement. C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

En se basant sur la situation économique, la direction du Pool peut prendre la décision de constituer la provision pour risques liés aux placements de capitaux jusqu'à la valeur cible (valeur maximale) ou de la dissoudre.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.



Produits de l'assurance – Versements des membres

Les produits de l'assurance se composent des versements des membres. Ces derniers sont portés en compte annuellement ; ils sont payés durant l'année concernée et comptabilisés dans le compte de résultat.

1 Placements de capitaux

En milliers de francs

Justificatif variation 2020	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Commodities	Total
Valeurs de marché au 1.1.	32'003	53'973	62'504	18'386	43'743	10'678	3'508	224'794
Investissements et désinvestissements nets	-3'274	2'021	109	651	838	2'422	0	2'767
Bénéfices non réalisés	0	2	1'574	302	4'387	595	81	6'940
Bénéfices réalisés	49	33	18	4'059	12'905	225	0	17'289
Pertes non réalisées	-55	-423	0	-3	-2'405	-292	-392	-3'571
Pertes réalisées	0	-8	-1	-5'071	-14'343	0	0	-19'422
Valeurs de marché au 31.12.	28'723	55'598	64'203	18'325	45'124	13'627	3'196	228'797

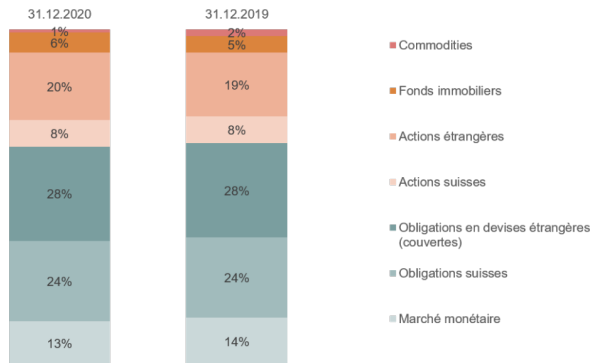
Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

Justificatif variation 2019	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Commodities	Total
Valeurs de marché au 1.1.	63'104	91'027	14'804	13'440	21'299	0	7'296	210'969
Investissements et désinvestissements nets	-31'067	-37'317	47'256	1'045	16'917	10'062	-4'383	2'512
Bénéfices non réalisés	0	328	1'051	3'747	5'464	668	986	12'244
Bénéfices réalisés	0	1'109	6	334	284	0	186	1'919
Pertes non réalisées	0	-993	0	0	0	0	-124	-1'115
Pertes réalisées	-35	-181	-615	-179	-220	-51	-453	-1'734
Valeurs de marché au 31.12.	32'003	53'973	62'504	18'386	43'743	10'678	3'508	224'794

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.



Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)



Entrées et sorties de valeurs sur le marché monétaire

Cette catégorie inclut toutes les opérations d'achat et de vente de toutes les catégories de placement.

Opérations de change à terme en cours

Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2020.

Instruments dérivés de capitaux propres en cours

Comme l'année précédente, il n'y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2020.

2 Créances

En milliers de francs

	2020	2019
Créances	450	415
Créances envers des parties liées	0	0
Autres créances à court terme	450	415
Administration fédérale des contributions – impôt anticipé	445	410
Administration fédérale des contributions – impôt à la source étranger	5	5

En tant que société simple, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'est pas un sujet fiscal. Par conséquent, il n'en résulte aucun engagement d'impôts courants ou différés sur les bénéfices.



3 Liquidités

En milliers de francs

	2020	2019
Liquidités	316	346

4 Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par ECA

En milliers de francs

	2020	%	2019	%
Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par établissement cantonal d'assurance (ECA)	195'772	100.0	195'427	100.0
Argovie	26'754	13.7	26'894	13.8
Appenzell Rhodes-Extérieures	3'335	1.7	3'348	1.7
Bâle-Campagne	12'329	6.3	12'364	6.3
Bâle-Ville	10'819	5.5	10'926	5.6
Fribourg	11'907	6.1	11'791	6.0
Glaris	2'540	1.3	2'531	1.3
Grisons	14'395	7.4	14'392	7.4
Jura	3'660	1.9	3'647	1.9
Lucerne	15'358	7.8	15'232	7.8
Neuchâtel	7'762	4.0	7'714	3.9
Nidwald	2'193	1.1	2'172	1.1
Schaffhouse	3'936	2.0	3'966	2.0
Soleure	11'912	6.1	11'916	6.1
Saint-Gall	18'999	9.7	18'964	9.7
Thurgovie	11'884	6.1	11'806	6.0
Vaud	31'089	15.9	30'911	15.8
Zoug	6'901	3.5	6'852	3.5

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne dispose pas de capital social fixe. En vertu des statuts (art. 38, al. 3), un membre sortant a droit à 80.0% de sa part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques), sous déduction de toutes les prestations versées ou à verser au membre concernant des événements sismiques survenus au cours des 10 dernières années civiles (précédant le retrait).

Les capitaux propres indiqués ici correspondent à la fortune disponible en cas de dommages sismiques selon les statuts (art. 11 al. 1 et 2) :

Art. 11 al. 1 :

La part de la fortune du Pool qui est à disposition pour régler d'éventuels dommages sismiques – ci-après « fortune à disposition en cas de



dommages » – doit être déclarée à la fin de chaque année.

Art. 11 al. 2 :

Chaque membre participe à cette fortune en fonction de ses propres mises de fonds moyennes des trois années précédentes par rapport aux mises de fonds moyennes de l'ensemble des membres au cours de la même période.

5 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

En milliers de francs

1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
29'805	3'719	0	0	33'524

1.1.2019	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2019
16'370	13'435	0	0	29'805

En milliers de francs

	2020	2019
Placements de capitaux au 31.12.	228'797	224'794
	2020	2019
Valeur cible de la provision au 31.12.	15.8%	15.6%
dont montant provisionné au bilan	33'524	29'805
Nouvelle provision nécessaire au 31.12.	-2'546	-5'263

Calcul

C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années. Il s'agit des catégories obligations en francs 5.0%, obligations en devises étrangères (couvertes) 10.0%, actions suisses 30.0%, actions étrangères 40.0%, fonds immobiliers 15.0%, commodities 40.0%.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

6 Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2020	2019
Comptes de régularisation (passif)	15	17
Organe de révision	10	10
Autres comptes de régularisation	5	7



7 Dettes

En milliers de francs

	2020	2019
Dettes	252	306
Dettes envers des parties liées	199	227
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	36	30
Union intercantonale de réassurance (UIR)	163	196
Autres dettes à court terme	53	79
Dettes envers des tiers	53	79

8 Résultat technique

En milliers de francs

	2020	2019
Résultat technique	346	-107
Le résultat technique se compose comme suit :		
Produits		
Produits de l'assurance – Versements des membres		
Argovie	3'638	3'593
Appenzell Rhodes-Extérieures	451	448
Bâle-Campagne	1'673	1'654
Bâle-Ville	1'467	1'452
Fribourg	1'635	1'597
Glaris	347	341
Grisons	1'966	1'920
Jura	500	490
Lucerne	2'098	2'062
Neuchâtel	1'059	1'047
Nidwald	302	292
Schaffhouse	532	523



Soleure	1'617	1'599
Saint-Gall	2'600	2'535
Thurgovie	1'627	1'595
Vaud	4'246	4'175
Zoug	948	921
Produits de l'assurance – Versements des membres	26'706	26'244

Produits de l'assurance – Versements des membres

Le montant du versement d'un membre dépend du capital assuré du membre et de l'indice zurichois des prix de la construction de logements.

En milliers de francs

	2020	2019
Charges		
Primes de réassurance	-26'180	-26'124
Produit des primes nettes de réassurance	526	120
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	0	0
Charges de personnel	-75	-76
Frais de locaux	-5	-5
Frais de bureau et frais administratifs	-9	-15
Charges pour les organes (AP, DP, organe de révision)	-19	-23
Charges d'informatique	-8	-7
Frais de relations publiques	0	-1
<i>Projet Gestion du risque sismique en Suisse</i>	0	-55
<i>Projet Réorientation du PSDS</i>	0	-1
<i>Projet Fonds d'urgence tremblement de terre</i>	0	-1
Charges pour les projets	0	-57
Charges d'exploitation nettes de réassurance	-116	-184
Autres charges d'exploitation	-64	-43
Résultat technique	346	-107

Charges de personnel

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises, qui, dans leur majorité, sont fournies par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.

Charges pour tâches spécialisées et tâches de l'association, frais de locaux, frais de bureau et frais administratifs, frais pour les organes, charges d'informatique

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) participe proportionnellement aux charges correspondantes de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).



Adaptation par rapport à l'année précédente

Les charges pour les tâches spécialisées et les tâches de l'association s'élevaient à 8.1 millions de francs l'année précédente. Elles comprenaient les coûts pour le rapport de gestion à hauteur de 6.4 millions de francs, les coûts pour les contributions + affiliations à hauteur de 1.2 million de francs et les frais de représentation à hauteur de 0.5 million de francs. Les coûts pour le rapport de gestion et pour les contributions + affiliations apparaissent désormais sous « Frais de bureaux et frais administratifs ». Les frais de représentation apparaissent désormais sous « Frais de relations publiques ».

9 Résultat des placements de capitaux

En milliers de francs

			2020			2019
	Réalisé	Non réalisé		Réalisé	Non réalisé	
Résultat des placements de capitaux			0			108
Résultat des opérations sur le marché monétaire			-172			-297
Produit des intérêts			0			4
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-166			-267
Bénéfices sur cours et sur devises	49	0	49	0	0	0
Pertes sur cours et sur devises	0	-55	-55	-35	0	-35
Résultat des obligations en francs			142			843
Produit des intérêts			538			580
Bénéfices sur cours	33	2	34	1'109	328	1'437
Pertes sur cours	-8	-423	-430	-181	-993	-1'173
Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)			2'775			1'641
Produit des intérêts			1'184			1'199
Bénéfices sur cours et sur devises	18	1'574	1'592	6	1'051	1'058
Pertes sur cours et sur devises	-1	0	-1	-615	0	-615
Résultat des actions suisses			-278			4'352
Produit des dividendes			435			450
Bénéfices sur cours	4'059	302	4'361	334	3'747	4'081
Pertes sur cours	-5'071	-3	-5'074	-179	0	-179
Résultat des actions étrangères			1'140			6'147
Produit des dividendes			596			619
Bénéfices sur cours et sur devises	12'905	4'387	17'292	284	5'464	5'748
Pertes sur cours et sur devises	-14'343	-2'405	-16'748	-220	0	-220
Résultat des fonds immobiliers			766			746
Distribution des fonds			239			129



Bénéfices sur cours et sur devises	225	595	820	0	668	668
Pertes sur cours et sur devises	0	-292	-293	-51	0	-51
Résultat des commodities			-228			611
Produits			84			16
Bénéfices sur cours et sur devises	0	81	81	186	986	1'172
Pertes sur cours et sur devises	0	-392	-392	-453	-124	-577

En milliers de francs

	2020	2019
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux	-426	-500
Charges de personnel	-81	-96
Frais de locaux	-6	-6
Frais de bureau et frais administratifs	-9	-18
Charges pour les organes (AP, DP, organe de révision)	-20	-30
Charges d'informatique	-9	-10
<i>Projet Gestion du risque sismique en Suisse</i>	0	0
<i>Projet Réorientation du PSDS</i>	0	-2
<i>Projet Fonds d'urgence tremblement de terre</i>	0	0
Charges pour les projets	0	-2
Charges d'exploitation des placements de capitaux	-125	-161
Frais, courtages et taxes	-301	-339
Résultat des placements de capitaux (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)	3'719	13'543
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-3'719	-13'435
Résultat des placements de capitaux	0	108
Rendement cible	1.7%	1.7%
Écart-type cible (risque)	3.9%	3.9%
Écart-type au 31.12. (risque)	3.2%	3.9%
Rendement réalisé (brut)	1.9%	6.5%
Rendement réalisé (net)	1.7%	6.3%
Valeur de référence pour le rendement	3.5%	8.7%
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	1.6%	6.0%
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	0.2%	0.2%
Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 1.1.	29'805	16'370

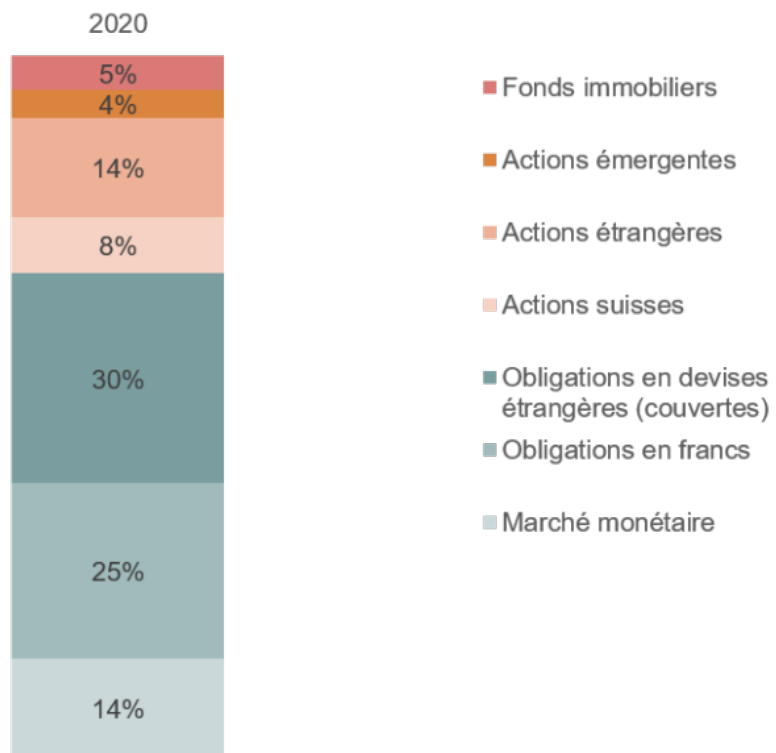


Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	3'719	13'435
Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 31.12.	33'524	29'805

Adaptation par rapport à l'année précédente

Les charges pour tâches spécialisées et projets s'élevaient à 9.8 milliers de francs l'année précédente. Elles comprenaient les coûts pour le rapport de gestion à hauteur de 8.2 milliers de francs et les coûts pour les projets à hauteur de 1.6 millier de francs. Les coûts pour le rapport de gestion apparaissent désormais sous « Frais de bureaux et frais administratifs ».

Stratégie de placement 31.12.2020



Créances conditionnelles

En cas de séisme d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS et de dommages dont le montant dépasserait 90.0 millions de francs, les membres affiliés doivent verser jusqu'à 400.0 millions de francs au Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), conformément à une décision de l'assemblée du PSDS. Les engagements de garantie des différents membres figurent ci-après.

En millions de francs

	2020	2019
Engagements de garantie des établissements cantonaux d'assurance (ECA)	400.0	400.0



Argovie	57.4	57.7
Appenzell Rhodes-Extérieures	6.0	6.1
Bâle-Campagne	24.7	24.9
Bâle-Ville	21.5	21.7
Fribourg	24.0	23.8
Glaris	4.5	4.5
Grisons	29.4	29.3
Jura	6.7	6.7
Lucerne	31.5	31.4
Neuchâtel	15.0	15.1
Nidwald	3.8	3.8
Schaffhouse	7.2	7.2
Soleure	23.8	24.0
Saint-Gall	39.7	39.5
Thurgovie	23.9	23.8
Vaud	67.6	67.6
Zoug	13.3	13.2

Les engagements de garantie des membres se montent à un total de 400.0 millions de francs. Les premiers 100.0 millions de francs sont calculés en fonction des versements annuels moyens des trois années précédentes et les 300.0 millions de francs restants sont répartis entre les membres par rapport au capital assuré au 1^{er} janvier de l'année précédente.

Engagements conditionnels

En contrepartie, en cas de tremblement de terre d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS, un engagement conditionnel est prévu auprès du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sous la forme de prestations en faveur de ses membres. Ces prestations se limitent à deux fois 2.0 milliards de francs par année. Une partie de ces prestations est supportée par les engagements de garantie des membres ainsi que par les couvertures de réassurance. Il reste un engagement conditionnel pour le PSDS à hauteur de 180.0 millions de francs qu'il se doit de couvrir par ses propres moyens (capital statutaire).

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité sert à garantir les marges requises.

	2020	2019
	En milliers de francs	En milliers de francs
Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	5'000	5'000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.



Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA) ainsi que les 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA).

Il existe entre le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires du PSDS est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire de la direction du Pool et de la direction opérationnelle.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :

En milliers de francs

	2020	2019
Dettes envers		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	36	30
Union intercantonale de réassurance (UIR)	163	196
Produits de l'assurance – Versements des membres		
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	26'706	26'244
Charges administratives facturées par		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	36	33
Union intercantonale de réassurance (UIR)	163	190

Exposition au risque

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est exposé aux risques suivants :

Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, le PSDS est exposé aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective



d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

Risque d'exploitation

Le risque de séisme ainsi que les risques connexes ont une influence déterminante sur les résultats du PSDS.

Risque de défaillance de la réassurance

Le PSDS achète sur le marché mondial de la réassurance ses couvertures de 1.4 milliard de francs pour un premier événement sismique et de 2.0 milliards de francs pour un second. Un risque de défaillance peut survenir pour le PSDS en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

Risques inhérents au champ d'activité

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. Le PSDS dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ceux-ci peuvent avoir une influence sur les capitaux, les versements, les distributions et la pérennité du PSDS.

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. La direction du Pool, respectivement la direction opérationnelle, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, la direction du Pool n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats du PSDS.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction du Pool a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant eu une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

La direction du Pool approuvera les comptes annuels 2020 le 29 avril 2021 et les transmettra à l'assemblée du Pool.

Conformément aux statuts du 14 décembre 1993 et à la révision partielle du 28 juin 2007, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée du PSDS (art. 20). Les comptes 2020 seront soumis à l'assemblée du PSDS le 25 juin 2021 pour approbation.

Organe de révision

Lors de l'assemblée du PSDS du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à dix reprises, la dernière fois lors de l'assemblée du Pool du 25 juin 2020. En 2020 et 2019, il a fourni les prestations suivantes :



	2020	2019
	En milliers de francs	En milliers de francs
Charges de prestations de services	16	16

Collaborateurs du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2020	2019
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	1	1

Charges de personnel

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises. Celles-ci sont principalement mises à disposition par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.



Proposition relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

	2020	2019
Bénéfice 2020	345	
Bénéfice 2019		1
Proposition 2020		
La direction du Pool propose à l'assemblée du Pool d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.	345	
Proposition 2019		
L'assemblée du Pool a décidé d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.		1
	1.1.2021	1.1.2020
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)		
Capital statutaire	180'000	180'000
Réserves provenant de bénéfices avant comptabilisation du résultat	15'427	15'426
Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices	345	
Affectation du bénéfice 2019 aux réserves provenant de bénéfices		1
Réserves provenant de bénéfices	15'772	15'427
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	195'772	195'427



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée Pool du

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, Berne

Berne, le 29 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de la direction du Pool

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction du Pool. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction du Pool est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction du Pool.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Edison Dauti
Expert-réviseur agréé



Brève présentation de la fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance garantit le traitement des problématiques stratégiques à long terme pour la prévention des dommages éléments naturels aux bâtiments, principalement celles présentant un intérêt économique particulier pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA). Elle aspire à réduire efficacement sur le long terme l'intensité des dommages éléments naturels en soutenant des projets de recherche appliquée, contribuant ainsi à faire baisser le coût économique global des dommages aux bâtiments occasionnés par les éléments naturels.

Création

2003

Forme juridique

Fondation

Direction

Martin Jordi, gestionnaire

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de la FP : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2020).

Conseil de fondation au 31.12.2020

Markus Feltscher

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons, Coire

Matthias Holenstein

Vice-président, directeur de la Fondation Dialogue Risque, Zurich

Jean-Nicolas Aebischer

Directeur de la Haute École d'ingénierie et d'architecture HES-SO, Fribourg

François-Xavier Boillat

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura, Saignelégier

David N. Bresch

Institute for Environmental Decisions, EPFZ Zurich

MétéoSuisse, Zurich

Josef Eberli

Responsable de la division Prévention des dangers à l'OFEV, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Berne



Pierino Lestuzzi

Maître d'enseignement et de recherche à l'EPFL, Lausanne
Directeur adjoint de la société Résonance Ingénieurs-Conseils SA, Carouge

Peter Meyer

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald / Fonds d'aide de Nidwald, Stans

Lars Mülli

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich, Zurich

Andreas Rickenbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse, Schaffhouse

Alain Rossier

Directeur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance, Berne

Jürg Solèr

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Herisau



Rapport annuel 2020 et perspectives 2021

Développements 2020

10^e mise au concours : « La transformation numérique dans le domaine de la protection des bâtiments contre les dangers naturels »

La 10^e mise au concours de la Fondation de prévention (FP) a été publiée au printemps 2020 dans les journaux « Neue Zürcher Zeitung » et « Le Temps », ainsi qu'auprès des organes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA). En complément, divers professionnels et institutions ont été contactés directement. Les réponses à cette mise au concours ambitieuse ont été réjouissantes, et au total, 13 propositions de projets ont été reçues.

Le conseil de fondation a sélectionné deux concepts parmi la vaste palette de choix. Le premier, mené par la Haute école spécialisée des Grisons et la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, s'intitule « Développement de méthodes pour l'élaboration de stratégies numériques » et concerne les aspects humain, technologique et organisationnel de la mise en œuvre de la numérisation dans le domaine de la prévention des dangers naturels auprès des établissements cantonaux d'assurance (ECA). À l'issue du projet, un set de méthodes sera élaboré ; celui-ci pourra alors être employé de manière individuelle par les différents ECA. Le projet durera deux ans. Le deuxième projet, intitulé « Bases pour le développement d'une stratégie de données centrales pour la prévention », a été attribué à l'entreprise Matrisk GmbH. Il analyse les mesures à prendre afin de pouvoir utiliser les données existantes et futures auprès des ECA et de tiers de manière aussi ciblée que possible pour la mise en œuvre de la prévention des dangers naturels. Le projet durera une année et sera conclu par un rapport final.

Les deux projets seront menés en parallèle, ce qui permettra un partage des éléments acquis. Les projets sont par ailleurs accompagnés par deux groupes de travail composés de collaborateurs des ECA : ces groupes sont formés de manière interdisciplinaire dans le but d'engendrer le plus d'impact possible auprès des ECA.

Au mois de décembre de l'année sous revue, des workshops ont été organisés par visioconférence pour le lancement de chaque projet. Sur la base des résultats obtenus pendant les workshops, les équipes de projet ont entamé les premières phases.

Résultats des projets en cours

Optimiser la protection des bâtiments grâce au BIM

Le projet « Optimiser la protection des bâtiments contre les dangers naturels grâce au BIM » sera bientôt achevé. Le BIM, en anglais *Building Information Modeling*, présente un potentiel important pour promouvoir la planification et la construction de bâtiments résistants aux dangers naturels. Il met en lumière de nouvelles formes de collaboration entre les différents partenaires impliqués. Dans ce cadre, l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment est considéré. Les parties concernées collaborant toutes plus étroitement, leurs compétences s'en voient renforcées ; des effets positifs se feront donc ressentir à l'avenir, particulièrement en matière de prévention des dangers naturels pour les grands bâtiments. L'intégration automatique, pendant la planification, d'informations de base portant sur les aléas et sur les objectifs de protection ainsi que les contrôles des maquettes favorisent une planification et une construction de bâtiments résistants aux dangers naturels. Des bases relatives à ces aspects sont élaborées dans le cadre du projet. Les observations portent sur le processus des dangers naturels que sont la grêle, les crues, les tremblements de terre et les chutes de pierres. Dans un deuxième temps, les acteurs du marché qui interviennent sur le terrain développent des directives de standardisation et de modélisation. L'institutionnalisation des processus représente quant à elle une tâche à long terme.

MurGame : Opération Laves Torrentielles

La première version de MurGame a été présentée pour la première fois au grand public au salon Swissbau en janvier 2020. Sur place, les visiteurs ont pu construire un village virtuel et prévoir des mesures de protection, avant de faire l'expérience virtuelle des conséquences d'une lave torrentielle. Dans l'ensemble, les visiteurs ont apprécié ce « Serious Game », qui a permis d'entamer des discussions approfondies avec les personnes intéressées par la



thématique de la prévention des dangers naturels aux bâtiments.

Le conseil de fondation a décidé de mandater également l'élaboration d'un concept pour la mise à disposition du jeu, le but étant de proposer diverses mesures visant à utiliser ce jeu sérieux de manière aussi efficace et ciblée que possible à l'avenir. Outre la Fondation de prévention, la société d'assurance La Mobilière et l'Office fédéral de l'environnement soutiennent également MurGame.

En complément à ces projets d'une certaine ampleur, l'équipe gestionnaire poursuit d'autres projets moins importants et fournit régulièrement un rapport au conseil de fondation.

Perspectives 2021

Lancement de « Climatologie de la grêle en Suisse »

Le projet « Climatologie de la grêle en Suisse » élaborera, sous la direction de Météo Suisse, une nouvelle base climatologique pour l'évaluation du risque grêle, pouvant être exploitée tant par le secteur public que par le secteur privé. Pour fonctionner, ce service climatologique recoupe les connaissances et les besoins des organisations partenaires du secteur des assurances et du bâtiment, de la protection de la population et de l'agriculture. De nouvelles cartes grêle sur la période de retour des grêlons d'un certain diamètre représentent un exemple de produit potentiellement intéressant pour les établissements d'assurance. Pour la réassurance, des bases utiles en lien avec des études sur le potentiel de risque seront développées dans le cadre du projet. En conséquence, il existera pour la première fois en Suisse des bases uniformes dans le domaine de la grêle.

Les résultats du projet seront présentés le 7 mai 2021 au public intéressé lors d'un événement diffusé en direct.

Outre la Fondation de prévention (FP), quatre offices fédéraux, l'Association Suisse d'Assurances (ASA), Suisse Grêle et la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) soutiennent le projet.

Dans le cadre d'un sous-projet complémentaire soutenu par la FP, un consortium évalue, sous la direction de l'entreprise Meteotest, des données historiques relatives à la grêle. La série de données remonte jusqu'en 1850. Les résultats obtenus, notamment pour les données temporelles plus longues, confirmeront la pertinence des conclusions du projet « Climatologie de la grêle en Suisse » et contribueront à répondre à des questions restées en suspens.

Protection contre le vent – tout simplement connecté

En 2018, le conseil de fondation a mandaté une étude de faisabilité, « Protection contre le vent – tout simplement connecté ». L'objectif de cette étude était de vérifier si les stores à lamelles pouvaient être mieux protégés en cas de tempête en utilisant et en reliant de grandes quantités de données de prévisions et de mesures. Les résultats se sont montrés positifs : ils doivent toutefois être encore développés, approfondis et vérifiés dans la pratique, avant de pouvoir en tirer définitivement des conclusions. Dans le cadre d'un projet pilote mandaté dans la région de Zurich, près de 60 bâtiments seront intégrés dans un environnement de test. Ils seront équipés d'anémomètres automatiques. Les résultats mesurés seront comparés aux prévisions de vent à petite échelle et, si nécessaire, les stores à lamelles seront remontés automatiquement.

Dans le cadre d'un autre lot de travail, il est prévu de développer un anémomètre autonome, qui pourra être utilisé indépendamment du dispositif de commande du bâtiment. Le projet sera présenté au conseil de fondation au printemps 2021 pour prise de position.



Bilan

En francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2020	2019
Actif circulant			
Liquidités	2.1	188'765	126'611
Placements financiers à court terme auprès de l'UIR	2.2	1'710'000	2'210'000
Créances envers l'UIR	2.3	0	54'714
Comptes de régularisation	2.7	0	7
Total actif circulant		1'898'765	2'391'332
Total actif		1'898'765	2'391'332
Passif			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes envers la TVA		3'366	0
Dettes envers des tiers	2.6	80'419	0
Dettes envers l'UIR	2.4	15'443	0
Dettes envers l'AEAI	2.5	84'607	77'700
Comptes de régularisation	2.7	20'000	5'300
Total capitaux étrangers à court terme		203'835	83'000
Fortune de la Fondation au 1.1.			
Fortune de la Fondation		2'308'332	2'911'149
Perte		-613'402	-602'817
Total fortune de la Fondation au 31.12.		1'694'930	2'308'332
Total passif		1'898'765	2'391'332



Compte de résultat

En francs

	Explication (cf. annexe)	2020	2019
Produits d'exploitation			
Donations reçues des ECA		0	0
Donations reçues de l'UIR		0	0
Donations reçues	2.8	0	0
Total produits d'exploitation		0	0
Charges d'exploitation			
Subsides et projets soutenus			
Charge de neige SPF		-5'654	0
Efficacité et utilité des mesures de PDEN		0	-11'277
Climat grêle suisse (carte grêle)		-121'696	-203'524
10 ^e mise au concours		-37'251	-2'316
Évolution des milieux forestiers et dangers naturels		0	-50'000
Changements climatiques Alpes		-35'000	-35'237
Optimiser la protection des bâtiments contre les dangers naturels grâce au BIM		-21'352	-101'065
Rencontres scientifiques		0	-27'588
Stratégies des propriétaires pour se protéger contre les crues		-10'000	-20'060
Protection contre le vent – tout simplement connecté		-6'916	-32'578
MurGame – protège-toi des laves torrentielles		-42'687	-63'543
Between State and Market: Making a Market for Under-Insured Risk		-26'925	-195
Coordination de la protection incendie et de la protection contre les dangers naturels		-18'276	-17'125
Analyse d'efficacité du projet sur les stratégies des propriétaires pour se protéger contre les crues		-10'770	-5'385
Smarthome Protection contre les crues		-10'270	0
Nudging et gestion des risques intégrée		-19'386	0
Développement de méthodes pour l'élaboration de stratégies numériques de la HES des Grisons et de la HES du nord-ouest de la Suisse		-88'674	0
Bases pour le développement d'une stratégie de données centrales pour la prévention de Matrisk GmbH		-27'571	0
Divers petits projets		-6'000	0
Charges pour subsides et projets soutenus		-488'427	-569'892



Charges de personnel	-115'100	-107'514
Frais de locaux	-7'400	-7'500
Frais de bureau et frais administratifs	-5'377	-10'677
Charges pour les organes	-21'391	-20'396
Frais d'infrastructure et charges d'informatique B20	-23'396	-22'147
Frais de publicité et de relations publiques	0	-86
Autres charges d'exploitation	-57'564	-60'806
Total charges d'exploitation	-661'092	-738'213
Résultat d'exploitation	-661'092	-738'213
Produits financiers	47'800	135'500
Charges financières	-110	-105
Total résultat financier	47'690	135'395
Perte	-613'402	-602'817



Annexe

1 Principes

Généralités

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 20 juin 2003. Son siège est à Berne.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les chiffres sont arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

2.2 Placements financiers à court terme auprès de l'UIR

Les liquidités disponibles de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de la FP. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 2.4% p.a. (contre environ 5.6% p.a. l'année précédente).

Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 4.1% (contre environ 9.3% l'année précédente).

2.3 Créances envers l'UIR

Il s'agit de créances envers des parties liées.

2.4 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

2.5 Dettes envers l'AEAI

Il s'agit de dettes envers des parties liées.



2.6 Dettes envers des tiers

Il s'agit de dettes qui ne sont pas encore remboursées au 31 décembre 2020.

2.7 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

2.8 Donations reçues

Si la fortune de la Fondation descend sous le seuil de 2'000'000.0 francs à la fin d'un exercice, des donations sont collectées lors de l'exercice suivant auprès des établissements cantonaux d'assurance (ECA) et auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), respectivement à hauteur de 50%. Au cours de l'exercice sous revue, comme durant l'année précédente, aucune donation n'a été collectée.

3 Informations complémentaires

3.1 Postes équivalents à temps plein

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Elle achète toutes les prestations requises.

Les prestations perçues sont facturées sur la base des heures enregistrées.

2020 : Nombre d'heures perçues = 1'480 heures

2019 : Nombre d'heures perçues = 1'422 heures

3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant eu une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

3.3 Évaluation des risques

Le conseil de fondation procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, il examine les risques qu'il estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.



Proposition relative à l'emploi de la perte

En francs

	2020	2019
Perte 2020	-613'402	
Perte 2019		-602'817
Proposition 2020		
La direction propose au conseil de fondation d'imputer la perte à la fortune de la Fondation.	-613'402	
Proposition 2019		
Le conseil de fondation a décidé d'imputer la perte à la fortune de la Fondation.		-602'817
	1.1.2021	1.1.2020
Fortune de la Fondation		
Fortune de la Fondation avant comptabilisation du résultat	2'308'332	2'911'149
Imputation de la perte 2020 à la fortune de la Fondation	-613'402	
Imputation de la perte 2019 à la fortune de la Fondation		-602'817
Total fortune de la Fondation	1'694'930	2'308'332



Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la

Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, Berne

Berne, le 28 avril 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 83b al. 3 CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Edison Dauti
Expert-réviseur agréé